Nouveau
CS- compte salaire plus
CREDIT SUISSE
CS

10 000 meubles en stock
La plus grande exposition de meubles rustiques en Suisse
TRISCONI & FILS
Importateurs en gros
MONTHEY
en face de la Placette
☎ (025) 71 42 32
Fermé le lundi

CONFEDERE
J.A. MARTIGNY — 70 ct. — 126e année — Bi-hebdomadaire

ÉDITO *par Adolphe Ribordy*

De la calèche au train

Transport public, transport privé? Le dilemme est réel, tout au moins sur le plan politique. Quand il n'y avait que la calèche des riches, on inventa le train des pauvres, aujourd'hui que chaque «pauvre» a son véhicule on veut maintenir le train des riches qui coûte une fortune aux caisses publiques.

Le Conseil général de Martigny vote une résolution pour le maintien et renforcement de la ligne du Simplon, on relance d'un autre côté la ligne du Tonkin, mais par ailleurs on triple, on quadruple les taxes des autres modes de transport sous prétexte de compte routier. En fait, il s'agit purement d'un jeu de concurrence dans lequel l'Etat défend contre toute logique le chemin de fer. Affirmation légère me direz-vous? Tenez, il y a un mode de transport économique, écologique qui en Suisse ne trouve pas grâce, c'est celui du transport fluvial. Dans un pays lacustre comme la Suisse, il y a belle lurette que des péniches devraient parcourir le pays. Nenni, dit-on du côté de Berne et des CFF, qui par ailleurs se laissent allègrement dépassé (TGV) par les pays voisins alors qu'il y a vingt ans... La protection étatique ça sert, mais pas toujours.

Le Valais, en tout cas dans le domaine des transports, semble mieux faire. Une étude est en cours d'ailleurs sur le plan cantonal.

«La question fondamentale n'est-elle pas de reconnaître l'interdépendance et la complémentarité plutôt que la concurrence entre trafic public et trafic privé et de rechercher une répartition judicieuse de leurs fonctions propres» c'est ce qu'écrit M. Bernard Bornet, chef du Département des travaux publics, dans le dernier bulletin d'information de son département. Car les données sont là.

Le Valais avec 410 voitures de tourisme pour 1000 habitants en 1984, a dépassé la moyenne suisse et se trouve actuellement au quatrième rang des cantons les plus motorisés. Si l'on regarde par région, on se rend compte que la densité de véhicules privés est de 450 dans le centre du canton, 420 pour le Bas-Valais et 355 pour le Haut-Valais.

Par ailleurs, le total des transports publics couvre 2325 km en Valais dont 306 de chemin de fer et 25 km de téléphérique.

Ajoutez encore à cela plus de 500 installations de remontées mécaniques débitant 325 personnes à l'heure, sachant que quelques-unes de ces remontées servent au trafic total et vous avez un tableau des moyens de transport dans notre canton.

Il y manque il est vrai un transport fluvial.

Le fait de vouloir coordonner tous ces transports, éviter leur double emploi là où c'est possible, sauvegarder au nom de la solidarité des lignes déficitaires, tout cela fait partie de la politique. Mais affecter des deniers publics à empêcher le développement d'un mode de transport qui concurrence le sien n'a jamais empêcher le progrès.

On a remplacé les chevaux, les tramways, demain faudra-t-il transporter systématiquement les marchandises sur des bateaux, les groupes en train et chaque individu dans son petit véhicule. Il faut vivre avec son temps.

C'est pourquoi nous suivrons avec intérêt l'étude valaisanne dans un canton où le mot transport a un sens chargé des difficultés de se rendre d'un point à un autre, d'une géographie tourmentée et d'une complexité qu'on ne rencontre pas ailleurs.

Ah, j'oubliais, nous avons aussi un aérodrome à Sion, et puis des parcours pédestres remarquables.

Transportez-vous donc intelligemment en cette veille de vacances!

Martigny-Vaison: un marathon qui marque un jumelage réussi

Samedi sur le coup de 16 heures, à l'avenue de la Gare à Martigny, les marathoniens de Vaison-la-Romaine étaient applaudis et salués pour leurs efforts.

C'était là la politesse rendue aux coureurs de Martigny qui, l'an dernier, avaient effectué le trajet inverse.

Moment intense que cette arrivée main dans la main avec les athlètes du CABVM qui étaient allés les accueillir à la frontière.

Des mots bien sentis du maire de Vaison, M. Thès, à l'endroit des participants, précédaient de quelques heures la réception officielle à la salle de l'Hôtel de Ville de Martigny.

Là, en présence des autorités de Vaison et de Martigny, MM. Pascal Couchepin, président de Martigny, et Thès, maire de Vaison, s'adressèrent bien sûr aux marathoniens, mais à travers eux aux populations des deux cités qui ont, depuis quelques années, réussi un jumelage qui porte des fruits et qui en portera encore.

Signalons tout spécialement en projet l'échange d'élèves entre les deux cités et, peut-être, si une concession est accordée, les futurs échanges entre Radio-Vaison en voie de formation et Radio-Martigny.

Les deux maires s'adressent des compliments et scellent une nouvelle fois l'entente cordiale.

Remises de cadeaux, un bronze romain pour Martigny et un tableau tandis que du côté octodurien livres et bouteilles furent distribués aux représentants de Vaison.

Chaleur et amitié résument bien l'ambiance de cette rencontre.

Un bronze romain pour marquer la destinée et l'histoire commune des deux cités.

VALAIS - SUISSE

Bons résultats valaisans au tir fédéral de Coire

Lors de la journée officielle le 29 juin plusieurs Valaisans se sont distingués lors des tirs de la Fête fédérale à Coire.

300m section: 1. Paul Baumann (Saas-Fee) avec 40 points, également avec 40 points Jean-Daniel Udry de Sion.
300m Cible Rhétie A: 1. Claude Sierro (Miège) avec 59 points.
300m Cible Tell A: 2e Claude Sierro, 30 points (Miège). 3. Joseph Zumofen, Randogne, 30 points.
300m Eherengaben: 7. Gérard Germanier, Vétroz, 194 points.
50m section: 1. Christian Fellay, Martigny, 98 points.
50m Curia: 1. Roger Vaudan, Montagnier, 79 points. 2. René-L. Granges, Martigny, 78 points. 3. Jean-Daniel Udry, Sion, 78 points.
50m Maîtrise B: 7. Guy-Michel Gabioud, La Fouly, 558 points. 8. Jean-Luc Trincherini, Vétroz, 557 points.

MUSICHA 1985
Le 1er Prix à Jean Daetwyler

L'édition 1985 de MusiCHa a pris fin dimanche soir à Bâle par la cérémonie de remise des distinctions. Le premier prix a été attribué au compositeur valaisan Jean Daetwyler pour son œuvre «Danse au Lötschental», interprété par l'Harmonie de Salquenen. Jean Daetwyler a reçu son prix des mains de MM. Léo Schurmann, directeur général de la SSR, et Alex Oggier, président de l'Association fédérale des musiques.

EN DIRECT AVEC... *Joseph Gross*

L'ANNÉE DE LA JEUNESSE

On sait que plus de la moitié de la population mondiale a moins de vingt-cinq ans aujourd'hui. Cette constatation a certainement incité l'ONU a décréter pour 1985 l'année de la jeunesse. Avec d'autres rendez-vous culturels, tels les anniversaires de la naissance de Jean-Sébastien Bach et ceux de la mort de Victor Hugo et de Claudel, mêlés aux célébrations historiques des grands faits de la Seconde Guerre mondiale, les mois passent sans que l'accent principal des informations portent sur les adolescents.

Pourtant, ils méritent bien que les adultes, qui ne leur laissent pas qu'un héritage enviable, s'intéressent à leurs problèmes. Déjà actuellement, dans notre monde vieillissant, on les accuse de manquer de sérieux, d'être bruyants, de négliger les facilités culturelles qui abondent. Par contre, l'opinion publique les présente souvent d'une manière favorable, parlant de leur générosité, de leur sens réaliste, de leurs mérites face aux exigences scolaires et professionnelles de plus en plus poussées. Dans notre ambiance très libre, on découvre souvent leur volonté de rester braves, corrects, ouverts à la discussion.

Dans le contexte actuel, c'est surtout le côté professionnel qui les préoccupe. Que feront-ils en l'an 2000? Que leur conseiller pour qu'ils trouvent à la fois un peu de bonheur et une certaine stabilité? Malgré les filières qui se multiplient, comment les orienter vers des occupations à la fois enrichissantes et conformes à leurs goûts? Il semble qu'un secteur présente des créneaux libres, mais quelques années plus tard, il se révèle déjà encombré. Par contre, une direction plus bouchée montre tout à coup des ouvertures. Ainsi, même dans un laps de temps de quelques années, entre le début et la fin d'une formation professionnelle, les conditions d'embauche évoluent rapidement. Le marché du travail se présente donc sous une forme terriblement évolutive.

L'adolescent se trouve donc assis entre deux chaises. Hésitant déjà sur ses orientations, il se voit encore confronté à une réalité peu stable, qui dépend d'événements très divers, tels le cours du dollar, une limitation rigide du personnel dans une administration, la suppression de filiales, l'automation intégrale d'un secteur entier.

Effectivement, il ne lui reste qu'à bien se préparer pour répondre dans l'ordre à des critères, tels ceux proposés dans une récente étude de l'*Express*, qui récapitule ainsi le palmarès des dix principales caractéristiques recherchées par les entreprises:

1. La personnalité du jeune diplômé;
2. Les connaissances techniques spécifiques au poste;
3. Les stages réalisés;
4. Le diplôme de base;
5. Les enseignements complémentaires suivis;
6. La mobilité géographique;
7. La connaissance d'une langue étrangère;
8. La connaissance de l'informatique;
9. L'étendue de la culture générale;
10. Les formations américaines suivies.

En plus de toutes ces préparations, le jeune doit compter un peu sur sa bonne étoile, qui lui permettra de trouver au moment propice, dans le lieu désiré, le poste libre envié.

Avant d'arriver à ce stade stable, il devra certainement patienter, tenter diverses expériences, si possible instructives.

Ce seul aspect d'un départ réussi dans la vie montre déjà la complexité du passage à l'âge adulte.

Et il subsiste encore tous les autres volets de l'existence. Il faut donc reconnaître que cela va un peu plus loin que l'habituelle sentence de certains adultes: «Ils n'ont qu'à faire comme nous: se débrouiller!...».

EXPOSITIONS

A Lausanne: l'épopée des grands barrages

A l'occasion du 15e Congrès mondial des grands barrages qui se tient à Lausanne ces derniers jours de juin quatre présentations originales sont mises sur pied pour familiariser le grand public avec une réflexion humaniste — et non exclusivement matérialiste — sur les grandes réalisations de l'ère moderne.

Jusqu'au 9 juillet au Forum de l'Hôtel de Ville de Lausanne, on pourra voir un panorama avec projection d'un film vidéo impliquant l'héritage culturel provenant de la maîtrise de l'eau.

Jusqu'au 6 juillet à la Cinémathèque suisse à Montbenon on pourra assister à la projection de films ayant les barrages comme thème, avec le premier film de Jean-Luc Godard «Opération béton» consacré à la Grande-Dixence.

En outre, au musée de l'Elysée jusqu'au 29 septembre sur le thème «l'électricité s'affiche» on pourra contempler des affiches et des diapositives, ces dernières mettant en parallèle la construction des deux Dixences.

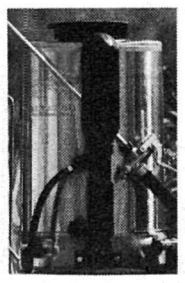

POMPE IRIS-K
— récipient plastique 15 l.
— fabrication suisse
Notre prix **Fr. 158.—**

Veuthey & Cie S.A.
✆ (026) 2 21 25 - 1920 MARTIGNY 1

✆ (025) 71 34 16 - 1870 MONTHEY

SERVICE

PROGRAMME TV

Mardi 2 juillet

12.40 Dare-dare Motus
12.45 Une autre vie
13.00 Téléjournal
13.00 Le monde des épices
13.30 Les chevaux du soleil
14.25 La chasse aux trésors
———
Sur la chaîne suisse alémanique
15.00 Tennis
———
15.30 Bloc-notes
15.45 Tour de France
16.45 Bloc-notes
17.05 Les aiguillages du rêve
17.30 4, 5, 6, 7... Babibouchettes
17.40 Basile et Pécora
17.45 Téléjournal
17.50 TV à la carte 85
17.55 Shackleton: l'aventurier de l'Antarctique
18.55 TV à la carte 85
19.00 Dodu Dodo
19.05 TV à la carte 85
19.30 Téléjournal
20.05 TV à la carte 85
20.10 Série
21.05 Télérallye
22.00 Dédicace
22.30 Octo-puce
23.00 Téléjournal
———
Sur la chaîne suisse italienne
23.00-00.30 Festival de jazz de Lugano
———
23.15 Etoile à matelas

Mercredi 3 juillet

12.40 Dare-dare Motus
12.45 Une autre vie
13.00 Téléjournal
13.05 Le monde des épices
13.30 Les cheveaux du soleil
14.25 Le grand raid: Le Cap - Terre de Feu
———
Sur la chaîne suisse alémanique
15.00 Tennis
———
15.20 Bloc-notes
15.45 Tour de France
16.45 Bloc-notes
17.05 L'agence Labricole
17.30 4, 5, 6, 7... Babibouchettes
17.40 Basile et Pécora
17.45 Téléjournal
17.50 TV à la carte 85
17.55 Shackleton: l'aventurier de l'Antarctique
18.55 TV à la carte 85
19.00 Dodu Dodo
19.05 TV à la carte 85
19.30 Téléjournal
20.10 Série
21.00 Long métrage
22.25 Téléjournal
22.40 En haut des marches
———
Sur la chaîne suisse italienne
22.40-00.30 Festival de jazz de Lugano

Jeudi 4 juillet

12.40 Dare-dare Motus
12.45 Une autre vie
13.00 Téléjournal
13.05 Le monde des épices
13.30 Les chevaux du soleil
14.25 Spécial cinéma
14.55 Dédicace
———
Sur la chaîne suisse alémanique
15.00 Tennis
———
15.25 Bloc-notes
15.45 Tour de France
16.40 Bloc-notes
17.00 Octo-puce
17.30 4, 5, 6, 7... Babibouchettes
17.40 Basile et Pécora
17.45 Téléjournal
17.50 TV à la carte 85
17.55 Shakleton: l'aventurier de l'Antarctique
18.55 TV à la carte 85
19.00 Dodu Dodo
19.05 TV à la carte 85
19.30 Téléjournal
20.05 TV à la carte 85
20.10 Les écrans du monde
21.10 Dynasty
22.00 Téléjournal
22.15 La veillée de Ricet Barrier
22.35 Etoiles à matelas
———
Sur la chaîne suisse alémanique
22.45-00.30 Festival de jazz de Lugano

A L'AFFICHE

Cinéma Etoile: ce soir à 20.30: *Le dernier combat*, de Luc Besson, avec Jean Reno, Jean Bouise et Pierre Jouvet; dès mercredi à 20.30: *Poulet au vinaigre*, de Claude Chabrol, avec Jean Poiret, Stéphane Audran, Michel Bouquet et Jean Topart (16 ans).

Corso: ce soir à 20.30: *The Blues Brothers* (14 ans); dès mercredi à 20.30: *Terminator*, de james Cameron, avec Arnold Schwarzenegger. Prolongation 2e semaine (16 ans).

Fondation Pierre Gianadda: Musée archéologique et Musée de l'automobile. 250 œuvres de Paul Klee. Dans les jardins, les sculptures d'Albert Rouiller. Galerie du Foyer: travaux d'élèves de l'Ecole cantonale des Beaux-Arts. Ouvert jusqu'au 3 novembre, tous les jours de 10.00 à 19.00. Par beau temps, jardins ouverts tous les soirs de 19.00 à 20.00.

Plan-Cerisier: mazot-musée, ouvert samedi de 17.00 à 19.00 et dimanche de 10.00 à 12.00.

Manoir: 2e Triennale des jeunes peintres et sculpteurs de Suisse romande, jusqu'au 1er septembre, tous les jours de 14.00 à 18.00.

Cinéma de Bagnes: mercredi et vendredi à 20.30: *Contre toute attente* (16 ans).

A LOUER dès le 1er novembre 1985 dans village, Valais central, passage touristique

hôtel-café-restaurant

avec grandes terrasses. Vue imprenable, affaire florissante.

Pour traiter: faire offre de suite d'ici au 22 juillet 1985 en y joignant certificats sous chiffre Y 36-73429 Publicitas, 1951 Sion.

MOIX
PRET-A-PORTER LA CROISEE SION
de 20 à 60 %
Ventes spéciales
autorisées du 5 au 20 juillet

Demande de reconnaissance du droit de cité suisse (article 57, al. 8 LN)

Le 1er juillet 1985 entreront en force les modifications de la loi concernant l'acquisition de la nationalité suisse. Dès cette date, tout enfant d'une Suissesse par filiation, adoption ou naturalisation acquiert automatiquement la nationalité suisse à la naissance, sans distinction du domicile des parents au moment de la naissance.

Une disposition transitoire prévoit que **l'enfant** d'un père étranger et d'une mère suisse **né après le 31 décembre 1952** peut, dans un délai de trois ans à date de l'entrée en vigueur de la modification légale — c'est-à-dire **jusqu'au 30 juin 1988** — demander à l'autorité compétente du canton d'origine de sa mère de reconnaître sa citoyenneté suisse si la mère a acquis la nationalité suisse par filiation, adoption ou naturalisation.

Condition pour la reconnaissance de la nationalité suisse de l'enfant est que la mère, au moment de la décision, possède la nationalité suisse ou soit prédécédée comme Suissesse. Si elle a perdu la nationalité suisse lors du mariage, elle doit avoir été réintégrée.

Le Service cantonal de l'état civil, à Sion, (027 - 21 64 07) tient à disposition des formules de requête spécialement conçues à cet effet mentionnant les pièces devant être jointes à la demande. Ces formules peuvent être obtenues au moyen du bulletin de commande ci-dessous.

Les **requérants domiciliés à l'étranger** doivent former la demande auprès de la représentation suisse à l'étranger compétente pour leur lieu de domicile.

Le chef du Département: Richard Gertschen

BULLETIN DE COMMANDE **Remplir à la machine svp** **à découper**

Les soussignés
Nom et prénoms: .....

Adresse exacte: .....

Tél. P ..... Tél. B .....

désirent recevoir du Service cantonal de l'état civil, avenue de la Gare 39, à 1950 Sion:

..... exemplaire(s) de la demande de reconnaissance du droit de cité suisse (art. 57, al. 8 LN)

..... le ..... Signature: .....

L'Association valaisanne des scieries en assemblée

SION. — Sous la présidence de M. César Bompard, l'Association valaisanne des scieries vient de tenir son assemblée générale à Sion.

Dans son intervention, M. Bompard a relevé que dans le domaine du bois, la Suisse est handicapée à la fois par le prix bien inférieur des produits canadiens et scandinaves, ainsi que par les importants frais de production liés à notre standing de vie, à notre politique fiscale et au coût des transports. Malgré toutes les mesures de rationalisation et de modernisation, les scieurs suisses s'enfoncent dans les chiffres rouges.

M. Bompard a ensuite passé en revue divers remèdes possibles: amélioration de l'exploitation des forêts, utilisation d'un personnel mieux qualifié, convention de prix réalistes entre vendeurs et acheteurs, effort des pouvoirs publics et des organismes spécialisés pour favoriser l'emploi du bois indigène.

Quant au Valais, il ne vend que la moitié des 70 000 m³ de bois qu'il pourrait produire chaque année. Il faut absolument intensifier les soins culturaux, remplacer le plus possible le sapin blanc par l'épicéa, organiser et planifier les coupes, former des bûcherons indigènes et bien les équiper, améliorer les voies d'accès et les transports. Il faut enfin arriver à ce que la matière première valaisanne puisse être livrée à un prix concurrentiel. Dans cette optique, la création d'une Association forestière bas-valaisanne (il en existe une dans le Haut-Valais) groupant tous les propriétaires de forêts, serait une nécessité. En effet, si l'on ne peut pas maîtriser les problèmes qui se posent par une concertation loyale entre tous les partenaires, l'utilisation du bois indigène ira encore en diminuant et ce sera la mort et des forêts et de l'industrie indigène du bois.

Cet exposé de M. Bompard a été suivi d'une discussion et de l'examen des exemples chiffrés du coût de tranformation des bois indigènes.

SIS
Les Services Industriels de la Ville de Sion

cherchent

monteurs-électriciens

Nous demandons:
— certificat fédéral de capacité
— expérience pratique souhaitée

Entrée en fonctions: immédiate ou à convenir.

Les offres de service manuscrites avec photo, curriculum vitae, copies de certificats et références, sont à adresser à la direction des SIS, jusqu'au 12 juillet 1985.

MEXIQUE
Guides • Livres neufs et anciens: Voyages • Littérature • Philosophie • Montagne
De même pour chaque pays
LIBRAIRIE DU VOYAGEUR
ARTOU Grand-Pont 11 1950 SION ☎ (027) 22 08 15
COMMANDEZ AUSSI PAR TÉLÉPHONE

Déménagements TORNAY
GARDE-MEUBLES
Téléphone (025) 65 26 66

Valaisannes, Valaisans,
Hôtel LA PORTE D'OCTODURE

Nous vous invitons à visiter notre nouvel hôtel «LA PORTE D'OCTODURE» à Martigny-Croix (026 2 71 21) et à boire le vin de l'amitié en notre compagnie.

Vous passerez ainsi, nous l'espérons, un moment agréable

JEUDI LE 4 JUILLET 1985
de 16.00 à 20.00 h

Pour les enfants, nous organisons un lâcher de ballons à 17.00 h.

Au plaisir de vous accueillir bientôt dans nos établissements:

Hôtel Seiler «La Porte d'Octodure»
Martigny-Croix
Carole et Martin de Lavallaz

L'hôtel et ses divers restaurants seront en exploitation dès le 5 juillet 1985.

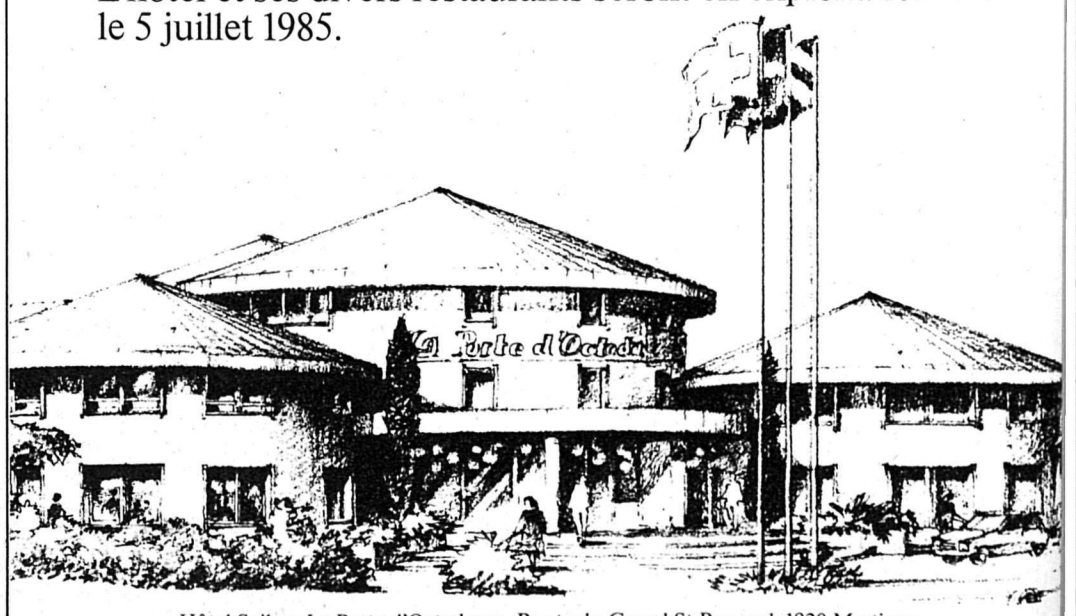

Hôtel Seiler «La Porte d'Octodure», Route du Grand St-Bernard, 1920 Martigny
Tél. 026 2 71 21, télex 473 721 octo ch

VALAIS EN RELIEF

Il ne prend pas de vacances... et il répond pour vous le n° de tél. 145

Vacances riment avec délivrance, c'est bien connu. Et pourtant, si vacances sont également synonymes de rupture, rares sont ceux qui parviennent, quelques semaines durant, à se déconnecter (c'est le mot) totalement d'avec leurs affaires. Par l'intermédiaire du téléphone, d'aucuns préfèrent laisser... une oreille chez eux à leur domicile, à leur atelier, à leur bureau.

Songeons surtout au commerçant, à l'industriel, au petit artisan, en résumé à tous ceux exerçant une activité indépendante et à qui les vacances sont susceptibles de causer quelque perte sèche tout simplement parce qu'une sonnerie aura longuement retenti en vain et que, de ce fait, des commandes n'auront pas abouti. A tous ces fidèles abonnés, la Direction d'Arrondissement des Télécommunications ne saurait assez leur conseiller de «se mettre aux abonnés absents» selon l'expression populaire.

Comment cela? Tout simplement en appelant le n° de téléphone 145 et en y déposant son message. A la date voulue le raccordement téléphonique du vacancier est commuté sur un disque. L'appelant sera invité à composer le numéro de service des abonnés absents afin de prendre connaissance du message déposé à son intention.

COÛT DE L'OPÉRATION

Une taxe unique de Fr. 18.— pour frais de communications. Une mise en compte de 60 ct. par renseignement donné. A relever qu'il n'y a pas de mise en compte si l'appelant se contente de la réponse fournie par le disque.

Il existe également d'autres possibilités, ainsi par exemple le répondeur automatique (magnétophone) installé au domicile de l'abonné en vacances. Quoi qu'il en soit, n'hésitez pas à vous adresser au service de la clientèle de la Direction des Télécommunications de Sion (tél. 113, interne 9220 ou 9453) qui se tient volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Et rappelez-vous! Se mettre aux abonnés absents, c'est soigner son service à la clientèle, c'est embellir sa carte de visite, c'est aussi maintenir son chiffre d'affaires.

Bonnes vacances!

Grands Magasins Gonset Holding SA (Yverdon)

Les seize filiales Grands Magasins Gonset de la société sont en majeure partie situées dans la région Pied du Jura - Jura, région dans laquelle le chiffre d'affaires du commerce de détail est en diminution constante depuis dix ans. Dans le même temps, le phénomène concurrentiel s'est amplifié: les grands groupes de la distribution ont investi près d'un demi-milliard de francs dans les endroits où Gonset exploite des magasins. Le total des ventes des magasins Gonset en 1984 est inférieur aux chiffres de 1974, la productivité est plus faible que celle des leaders du marché, les résultats sont devenus progressivement insuffisants et les chances de redressement sont aléatoires.

Dans ces conditions, le Conseil d'Administration a décidé de mettre fin à l'activité des magasins Gonset, dans le courant des dix-huit mois à venir, et de les transformer en sociétés immobilières.

La centrale d'achats et l'entrepôt central d'Yverdon seront fermés progressivement, de même que les magasins de Sainte-Croix, Château-d'Oex, Fleurier, Delémont, Laufon et Sierre. Les magasins d'Yverdon, Neuchâtel et Martigny seront loués à la chaîne ABM. Des négociations vont être ouvertes pour la reprise des autres magasins (Monthey, Viège, Bulle, Orbe, Vallorbe, Le Sentier et Estavayer).

Dans l'immédiat, les licenciements vont toucher 16 personnes à Yverdon. Puis, échelonnés sur dix-huit mois, ils toucheront en tout 56 personnes dans le canton de Vaud et 47 dans les cantons de Neuchâtel, Jura, Valais et Berne.

La société mettra en œuvre toutes les mesures sociales à sa portée, tout en constatant que lors de ses trois dernières fermetures de magasins, 55 employés sur 58 ont trouvé sans problème un nouvel emploi, à cause de la pénurie chronique de personnel de vente. **Par ailleurs, ABM s'engage à favoriser dans ses engagements le personnel de vente Gonset à Yverdon, Neuchâtel et Martigny.**

Pour l'avenir, Grands Magasins Gonset Holding SA contrôlera les sociétés immobilières et favorisera l'expansion de la chaîne Conforama, dont trois points de vente sont déjà en exploitation, avec succès,en Suisse. Un quatrième est en construction à Conthey près de Sion. Vingt-cinq emplois y sont créés en 1985. D'autres projets de distribution spécialisée, adaptés aux besoins actuels et futurs de la clientèle, sont à l'étude.

Les aventures de Pitchi et Mitchou au Pôle Nord

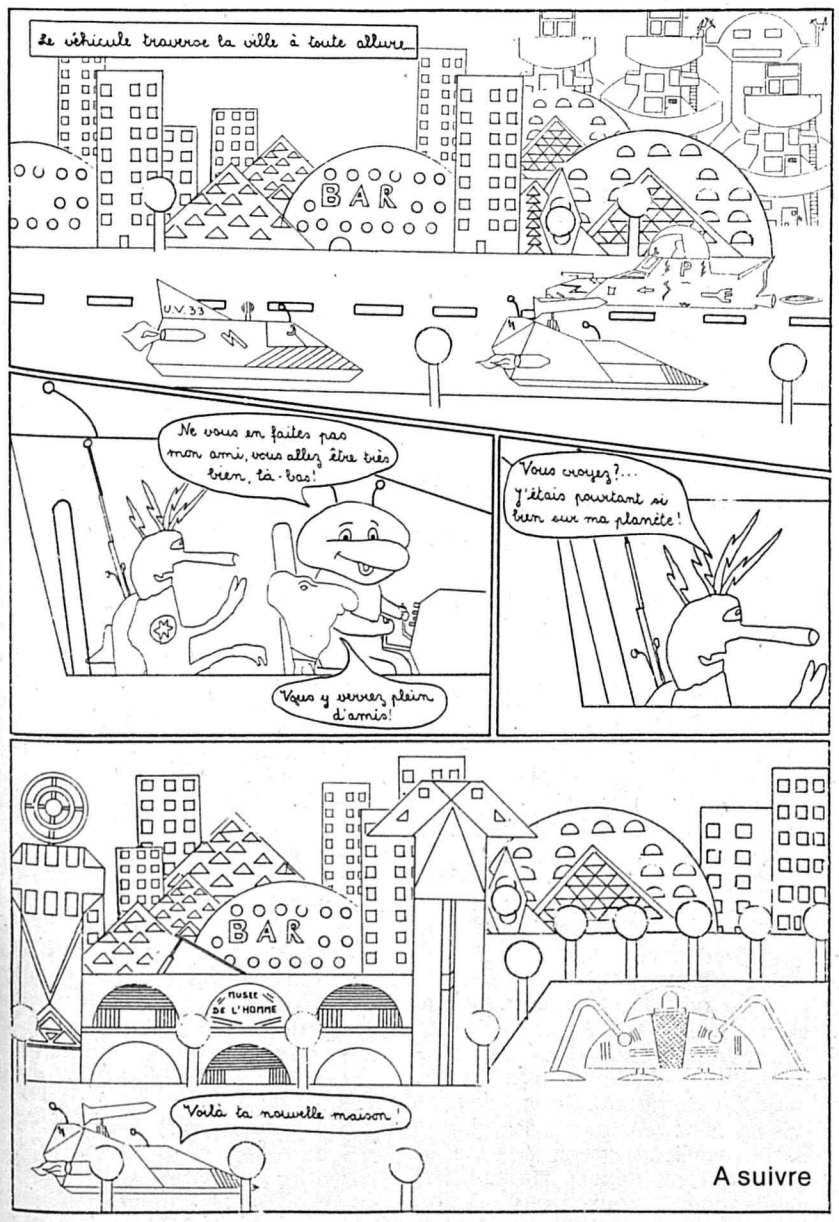

Bande dessinée réalisée par la 6e primaire de Martigny-Bourg

ARDS: Excellent bulletin de santé

Les radicaux du district de Sierre s'étaient donné rendez-vous à Chermignon, à l'occasion de leur assemblée générale.

Toutes les sections avaient répondu à l'appel du président, M. Charly Devanthéry et on dénota également la présence d'un délégué du val d'Anniviers.

Ce fut à M. Hubert Bonvin, conseiller communal à Chermignon, que revint l'honneur de saluer les quelque 100 délégués qui participèrent à cette séance. Puis, le président, Charly Devanthéry, dans son rapport d'activité releva à l'assemblée les excellents résultats obtenus par les sections radicales, lors des élections communales.

Le président souligna la conquête de la présidence à Grône et le maintien de celle de Sierre et Chalais, tout comme il eut le plaisir de saluer, pour la première fois sous les étiquettes radicales, l'entrée au Conseil de M. Hubert Bonvin à Chermignon, Ambroise Piguet à Lens et Armand Bestenheider à Montana. Le gain d'un siège à Veyras couronna le succès radical sur l'ensemble du district.

Au chapitre des élections cantonales, les objectifs ont également été atteints, avec la consolidation des six députés et l'augmentation de l'électorat radical qui atteint dans le district un taux de 31,82%, marquant un gain de 480 listes par rapport à 1983.

Dans la lancée de ces élections, des sections radicales ont vu le jour à Chermignon, à Montana alors qu'à Mollens, une section se dessine déjà sérieusement à l'horizon.

D'autre part, le président Devanthéry informa l'assemblée de la constitution d'une section de jeunesse radicale du Haut-Plateau, autre preuve de la vitalité de ce parti dont l'état de santé est des plus satisfaisant. Puis, au nom de la délégation sierroise, Me Jean-Pierre Guidoux rapporta sur l'activité de la députation, sur l'organisation du Grand Conseil au début de cette période tout en soulignant la motion de M. Jean-Pierre Duc, député de Chermignon qui développa des propositions concrètes en vue d'alléger la charge fiscale des contribuables.

L'assemblée fut conclue par le président de la section de Chermignon, M. Jean-Claude Lagger qui apporta les salutations d'usage, autour d'une verrée offerte par ladite section.

1re ASSEMBLÉE DE PRO GRAND-SAINT-BERNARD

Projets en perspective

Le nouveau chenil de l'hospice du Grand-Saint-Bernard a été officiellement inauguré durant la journée de vendredi à l'issue de la première assemblée générale de l'Association Pro Grand-Saint-Bernard et en présence de M. Maurice Copt, président du Grand Conseil. Jusqu'ici, les chiens logeaint dans des locaux trop exigus. Aujourd'hui, l'emplacement réservé aux descendants du célèbre Barry a doublé sa surface et les conditions d'aération et de tranquillité ont été nettement améliorées. Selon M. Jean-Michel Girard, président de l'Association Pro Grand-Saint-Bernard, ce chenil ouvert au public constitue la première phase d'un programme d'animation que l'on projette de mettre sur pied à l'intention des touristes. Par exemple, on envisage ni plus ni moins l'aménagement, pour 1987, d'un musée de 500m² dans les locaux attenants. Précisons qu'à l'heure actuelle, les visiteurs peuvent découvrir une maquette de 15 m² représentant le passage de Napoléon Bonaparte le 20 mai 1800, ainsi qu'une exposition mise à disposition par la Société suisse du tunnel du Grand-Saint-Bernard, qui reflète l'activité déployée autrefois par les chiens.

Au cours de cette assemblée, les membres de Pro Grand-Saint-Bernard ont appris avec une satisfaction légitime que cette première année d'existence se solde par un bilan des plus positifs: amélioration de la signalisation routière, ouverture de l'artère au trafic automobile au mois de juin, nettoyage du site et prise de conscience du maintien du patrimoine naturel et culturel.

L'avenir maintenant. Aux dires de M. Girard, il passe par l'édition d'un guide archéologique de la région et surtout par la préparation, pour 1988, des festivités destinées à commémorer le 2000e anniversaire de la venue des Romains par le col du Grand-Saint-Bernard.

Un mot encore pour signaler la constitution d'une Amicale des amis du Grand-Saint-Bernard, dont l'objectif principal consiste à réunir sous le signe de l'amitié, tous ceux qui sont attachés au Grand-Saint-Bernard, à sa vie à son histoire et à son message.

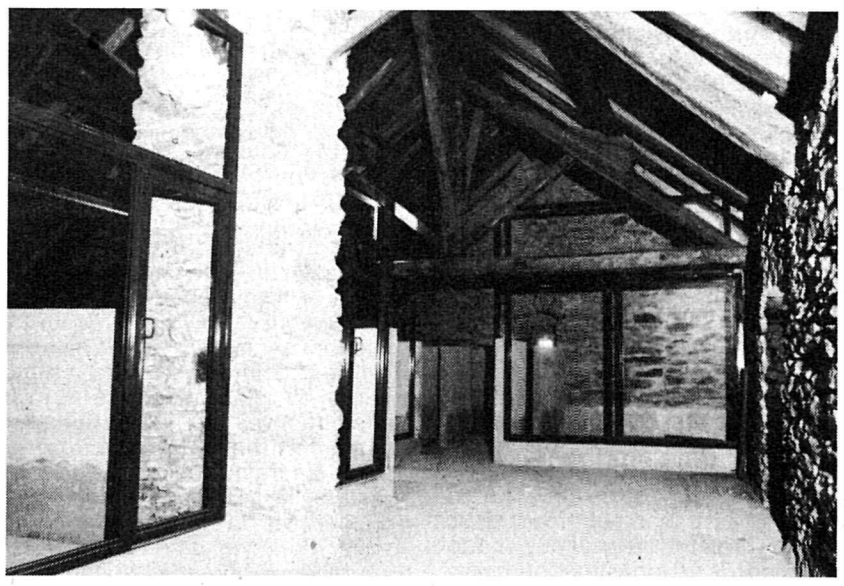

Le nouveau chenil de l'Hospice du Grand-Saint-Bernard inauguré vendredi

Treize Etoiles de juin

Le *Treize Etoiles* ne pouvait passer sous silence le congrès international des grands barrages de Lausanne dont une partie des participants visite les installations de notre canton.

L'eau, les lacs, naturels ou artificiels, sont les reportages principaux de cette édition. Du Bouveret à Ulrichen, du lac Léman au bassin d'accumulation de Gries, nos journalistes et nos photographes écrivent et illustrent: le port valaisan, les lacs de montagne et l'épopée des grands barrages.

Trois personnalités du monde valaisan sont présentés dans ce numéro. Léon Athanasiadès, ancien professeur à Saint-Maurice, musicien de talent et nos nouveaux patrons: Raymond Deferr et Richard Gertschen, conseillers d'Etat. Illustrés par Oswald Ruppen et Thomas Andenmatten, ces portraits vous feront découvrir des hommes d'une grande valeur.

Les trois quarts de siècle de la ligne de chemin de fer Martigny-Orsières ainsi que la Fête cantonale des costumes figurent aussi au sommaire de juin. Un couple de tritons alpestres illustre les pages panoramiques en couleurs. La rubrique «Valais pas à pas» vous offre un itinéraire pédestre des Mayens-de-Riddes à Haute-Nendaz. Vous y trouverez aussi les chroniques familières si pétillantes d'Edouard Morand, Inès Mengis, le bloc-notes de Pascal Thurre et les billets de Bernard Crettaz et Stefan Lagger.

Ce numéro spécialement illustré, vous le trouverez auprès de votre kiosque habituel ou mieux, dans votre boîte aux lettres en vous y abonnant.

Dominique Cosandey expose à Salvan

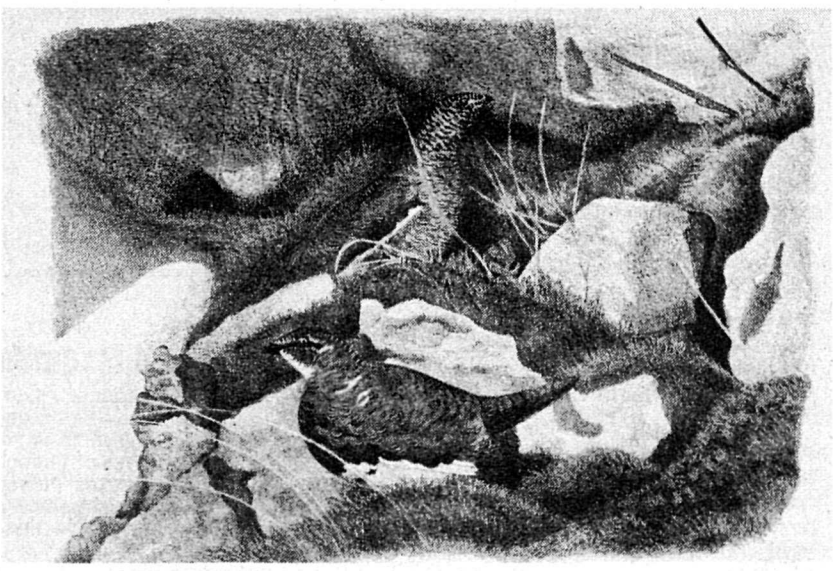

La commune de Salvan a plus d'une corde à son arc afin de rendre aussi attrayant que possible le séjour de ses hôtes. Par exemple, durant la saison estivale qui vient de débuter, elle propose une exposition consacrée aux litographies originales de Dominique Cosandey. Le vernissage s'est déroulé vendredi passé au Grenier de la Maison communale en présence de l'artiste et l'exposition est visible jusqu'au 1er septembre, du lundi au samedi de 8 à 12 heures et de 14 à 17 heures, le dimanche de 14 à 17 heures. Ajoutons encore que Dominique Cosandey sera à la disposition des personnes désireuses de découvrir ses toiles les 20, 21, 27, 28 juillet, 3, 4, 10, 11, 31 août, ainsi que le 1er septembre.

GRAND CONSEIL

POSTULAT

... Gaston Barben concernant subvention cantonale pour:
— la réfection
— l'entretien
— les améliorations de petites étables

Près de 90% des exploitations de montagne sont en mains d'ouvriers-paysans ou d'employés-paysans.

Ces personnes font tout pour exploiter au mieux les zones agricoles de montagne. Cette tâche ingrate est exécutée avec amour, passion et désintéressement. En effet, les produits découlant de cette exploitation apportent un bien modeste revenu à ces paysans, lequel n'est pas en rapport avec le temps consacré au travail. La protection du paysage, la mise en valeur de sa beauté, la sécurité dans les zones avalancheuses, la lutte contre les incendies et surtout la conservation de ces petites exploitations sont, entre autres, indispensables au maintien d'une vie active dans les régions de montagne et saine pour notre population, notre économie et notre environnement. En cas de conflit ou récession économique, leur engagement serait encore davantage mis à contribution et indispensable pour notre canton et pays.

Le canton, aujourd'hui, alloue des subventions pour les exploitations de plus de 12 unités. Cet appui, très louable, ne touche qu'une faible partie des exploitants agricoles de montagne.

Aussi, par le présent postulat, je demande au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité d'allouer des subventions aux exploitations agricoles de montagne pour les réfections, l'entretien ou l'amélioration de petites étables.

... Gaston Barben et Martin Lehner concernant la sécurité routière l'hiver par l'épandage du sel

Tenant compte de:

1. la fausse sécurité que l'on a sur les routes qui ont été recouvertes de sel;
2. des dégâts qu'occasionne le sel aux véhicules automobiles, dans les appartements, à l'environnement, etc.;
3. des paysages qui ont un aspect de saleté, de dégoût, surtout dans les régions touristiques;

nous demandons au Conseil d'Etat d'effectuer une étude auprès de chaque commune et société de développement de notre canton afin de connaître leur avis et appréciations sur ce problème et de définir, d'un commun accord, avec plus ou moins de précision:

a) les zones qui peuvent être dégagées de la neige par le sel?
b) les régions qui ne doivent pas recevoir de sel pour les raisons invoquées, excepté en cas de dégel et regel sur les voies d'accès publiques, sans neige?

... du député Albert Arlettaz concernant les relations entre la Confédération et l'Etat du Valais

Le Conseil d'Etat est prié d'étudier l'opportunité de l'introduction dans les prochains rapports de gestion, d'un nouveau chapitre intitulé: «Relations entre la Confédération et le canton du Valais».

Ce nouveau chapitre permettrait, d'une part un large débat du Parlement sur cet objet dans nombre de secteurs importants, il permettrait surtout au Parlement, notamment dans le domaine financier, d'analyser et d'apprécier globalement l'incidence des transferts de charge entre la Confédération et notre canton.

QUESTION ÉCRITE

... concernant l'application de la loi du 13 novembre 1980 sur le régime communal

Nous prions le conseiller d'Etat de nous faire savoir si, conformément à l'article 138 de la loi sur le régime communal, un modèle de règlement communal d'organisation a été publié?

Nous aimerions également savoir si, en application de l'article 74, al. 2 de cette même loi, l'assemblée primaire a la possibilité de charger l'organe de contrôle d'examiner la gestion du Conseil communal?

Régis Premand, député

... de M. le député Bernard Clavien concernant la déduction fiscale par m² sur les vignes

A ce jour, nous devons constater que le vignoble de notre canton a passablement souffert du gel d'hiver, et qu'en outre les produits tels que les engrais, produits antiparasitaires ont passablement renchéri. D'autre part, nous devons constater que les frais de production ne sont plus couverts.

Aussi, j'invite le chef du Département à revoir pour la prochaine période fiscale le montant déductible par m².

Il me paraît normal que les propriétaires puissent déduire les charges effectives. Ces déductions serviraient en outre à encourager les producteurs qui font un effort pour réduire la quantité dans le but d'améliorer la qualité. Ce serait aussi un moyen de relance et d'encouragement pour notre viticulture.

«Confédéré»

Editeur: Coopérative «Le Confédéré».
Rédacteur responsable: Adolphe Ribordy.
Rédaction - Administration: rue du Grand-Verger 11 (1er étage), 1920 Martigny - Case postale 407 - CCP 19-58 ☎ rédaction (026) 2 65 76.
Publicité: OFA Orell-Fussli SA, avenue de la Gare 40, 1920 Martigny, ☎ (026) 2 56 27.
Impression:
Imprimerie Cassaz-Montfort SA, Martigny

MOTION

... du député Bernard Mudry, concernant la prise en charge par l'Etat des frais de déplacement des élèves du secondaire deuxième degré

Le 31 janvier 1985, M. le conseiller d'Etat Bernard Comby acceptait au nom du Gouvernement un postulat de M. le député Lucien Bruchez concernant la décentralisation des écoles secondaires du deuxième degré en Valais.

Le 13 mai 1985, M. le député Simon Farquet, interpellait le Gouvernement pour lui demander l'ouverture de classes de maturité à Martigny.

Ces mesures vont certes améliorer les possibilités offertes à nos jeunes Valaisans dans la poursuite de leurs études en vue de l'obtention d'une maturité leur ouvrant les portes de nos universités et hautes écoles.

Il ne sera toutefois pas possible d'éviter des déplacements pour tous les étudiants et par voie de conséquence de frais pour leurs parents.

Par cette motion, je prie le Gouvernement d'envisager la possibilité de prendre en charge ces frais de déplacement comme cela se fait pour les apprentis dans le cadre de la Loi sur la formation professionnelle.

... Gaston Barben et consorts concernant la protection contre les avalanches
A. des zones d'habitation
B. des voies d'accès et de communication
C. des forêts
par un réseau d'observation, d'orientation et d'intervention

Chaque année, des hectares de forêt sont emportés, des voies d'accès et de communication sont coupées, des habitations enfouies et surtout des personnes ensevelies.

Nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité de:

a) constituer un réseau d'observation sur tout le canton en cas de danger d'avalanche généralisé;
b) constituer un réseau de surveillance en cas de danger d'avalanche localisé et de déléguer ce pouvoir aux organismes communaux ou régionaux qui peuvent demander la collaboration des sociétés de remontées mécaniques ou autres organismes concernés par le déclenchement artificiel des avalanches;
c) constituer un état major qui reçoit, analyse et transmet les instructions, recommandations ou autres, émanant des divers services de sécurité en place ou à créer;
d) d'informer la population par la voie de la presse sur les précautions à prendre en cas de danger d'avalanche généralisé;
e) donner l'autorisation à cet état major en collaboration avec les communes concernées et les services de sécurité de la place de procéder, avec toutes les précautions qui s'imposent au déclenchement artificiel des avalanches, dans les zones ou l'avalanche pourrait créer un danger imminent pour la population, les voies de communication, les habitations et les forêts.

Rendez-vous chargé en novembre

Près de deux millions de crédits supplémentaires ont été acceptés par le Grand Conseil lors de la dernière journée de la session prorogée de mai. Mais les députés ont décidé d'attendre la présentation des comptes du championnat du monde de ski nordique juniors à Täsch avant de donner son feu vert, au moindre versement.

C'est par ce poste et le vote en deuxième lecture d'urgence des décrets votés durant la semaine que s'est terminée cette mini-session menée tambour-battant par le président du Grand Conseil, M. Maurice Copt.

Avant de se retrouver, le 11 novembre, les députés ont également accepté un postulat de M. Peter Bloetzer (chr.-soc.) sur les mesures de pollution dans la vallée du Rhône, pris acte que la protection civile permet en l'état de protéger 60% de la population valaisanne ceci à la suite d'un postulat Dirren (chr.-soc.).

Enfin, dans l'après-midi deux interpellations ont été développées l'une par Régis Premand (rad.) sur les prisons valaisannes, et une autre sur les blessures aux paysages (voir ci-dessous).

Ainsi donc les députés ne se retrouveront plus avant novembre mais là un programme chargé les attend, avec la loi sur l'aménagement du territoire, la loi sur l'énergie, des modifications constitutionnelles sur les droits populaires et un débat général sur les mesures découlant de l'application du rapport Battelle. Encore du travail sur la planche qui nécessite bien de longues vacances!

Ry

Développement de l'interpellation concernant le laxisme du Département de justice et police et le pouvoir discrétionnaire laissé aux responsables pénitentiaires quant aux facilités accordées à certains prisonniers

Notre interpellation a pour but principal d'attirer l'attention de notre Gouvernement sur l'ensemble des problèmes qui se présentent dans le monde carcéral valaisan; un monde que nous avons trop souvent tendance à oublier, voire à marginaliser. Pourtant, les événements graves qui se sont passés tout dernièrement en France et au Brésil, certes à une échelle sans commune mesure avec notre canton, doivent nous faire réfléchir quant à l'attention soutenue que nous devons avoir à l'égard des prisonniers et de ceux qui en ont la charge.

Dans le cadre du domaine de l'application des peines, il faut constater un certain laxisme quant au traitement appliqué aux prisonniers. En effet, il n'est pas rare d'entendre un prisonnier, une fois sa liberté retrouvée, se plaindre de mesures administratives, notamment quant à ce qui a trait à une possibilité d'exercer une activité sous le régime de la semi-liberté. Notre but n'étant pas de donner une liste exhaustive de cas qui ont été portés à notre connaissance, il nous a semblé bien plus important d'en rechercher la cause principale. Elle se trouve dans la réglementation inadéquate qui régit le droit de visite, le droit de congé, le droit de communiquer avec l'extérieur, etc, lesquels font partie intégrante du statut de prisonnier.

Un autre domaine qui a retenu notre attention est celui d'une certaine concentration des délits dans des régions proches des prisons. Le Conseil d'Etat s'est-il préoccupé du problème et est-il d'avis que des solutions s'imposent dans le but d'apporter une sécurité plus grande aux populations de ces régions.

Il y a également un problème qui devrait trouver une solution, c'est celui du Pénitencier de Sion. Ce vénérable bâtiment de par son état, notamment en matière sanitaire, n'est plus à même de répondre aux besoins. De plus, on assiste chaque année à de petites améliorations sectorielles qui ne satisfont ni ceux qui y travaillent ni bien sûr ceux qui doivent l'occuper.

Le moment est venu de déplacer le Pénitencier et doter notre canton non pas d'un établissement 5 étoiles mais tout simplement d'un établissement pénitentiaire.

Nous attendons de la part de notre gouvernement une détermination définitive à ce sujet.

Pour terminer, nous aimerions encore attirer l'attention du Parlement sur l'organe compétent pour effectuer le contrôle des établissements pénitentiaires. Nous sommes d'avis que le besoin de mettre sur pied une commission permanente n'est pas fondé. Il n'est pas opportun non plus d'effectuer ce contrôle par la Commission de gestion, dans la mesure où la sensibilisation aux problèmes des prisons s'estompe après plusieurs visites. Notre souhait est de charger la commission des recours en grâce d'effectuer un tel contrôle parlementaire en vue d'éviter une certaine routine.

Régis Premand

Développement de l'interpellation concernant les blessures au paysage

Le 29 juin de l'année écoulée, je déposais en compagnie de mon collègue député, Régis Premand, une interpellation qui avait la teneur suivante:

«— Des travaux de construction importants nécessitent la prise de matériaux dans des régions appropriées.

— Des gravières, carrières depuis des décennies sont en exploitation et occupent des surfaces importantes.

— Des constructions d'Etat et privées modifient considérablement le paysage.

Ces atteintes à l'environnement si elles sont justifiées par l'économie et la politique économique et routière, ne sauraient être de longue durée.

Or, ces gravières, carrières, nivellement, etc., sont ouvertes et laissées en l'état depuis trop longtemps.

Cette interpellation vise à mettre en évidence la législation actuelle, notamment ses carences, ses négligences d'application. Elle vise aussi à demander au Conseil d'Etat si des mesures précises ne devraient pas être prises notamment sur les garanties de remise en état»!

Cette interpellation, au risque de paraître prétentieuse, prend toute sa valeur si un jour, d'un œil critique, vous parcourez notre beau canton et ne faites plus l'inventaire de ses montagnes, de ses sites, mais de ces trous béants sur les contreforts de la plaine du Rhône, ces taches grises qui émaillent ci et là les forêts valaisannes. Vous vous rendez compte alors, que l'extraction de matériaux est aussi une industrie à part entière de notre canton.

Cela n'est pas en soi étonnant, lorsque l'on connaît l'importance du secteur de la construction dans notre canton d'une part, et que d'autre part, les travaux routiers importants nécessitent des matériaux en abondance.

Ce qui peut paraître étonnant en revanche, c'est l'esprit pointilleux qui a conduit le législateur à réglementer dans le détail, par des dispositions tracassières, des constructions à partir de 5m², soit une cabane de jardin, jusqu'à l'immeuble d'importance, soit en résumé, à s'occuper excessivement du secteur de la construction, en laissant les entailles faites à la nature plutôt lâches, et à l'application quelque peu oublieuse.

Loin de nous de vouloir jouer ici les écologistes à tout prix, mais il faut admettre que pour une gravière, comme pour beaucoup de choses dans la vie, il y a des passages obligés.

Une gravière s'ouvre, s'exploite et se ferme.

Avant d'aller plus loin, apportons une précision qui a toute son utilité: la gravière, c'est selon la terminologie employée dans une législation de 1856 et qui englobe sous le terme de carrière, l'ensemble des extractions de substances secondaires, et qui se font généralement à ciel ouvert.

Concernant donc l'ouverture de ces carrières, ou gravières, il faut admettre que l'appareil législatif a vieilli, et qu'en l'état, on a pu le con-

suite en 5

... Gaston Barben sur l'enseignement des premiers secours dans nos écoles

L'accident, sous toutes ses formes, constitue aujourd'hui l'une des principales causes de décès; il est plus meurtrier que toute autre maladie, à l'exception des maladies cardio-vasculaires et du cancer.

Actuellement, une personne sur cent en moyenne possède des notions de secourisme. Or, il faudrait que le 10% de la population au moins sache donner les secours de première urgence pour que chaque accidenté ait le maximum de chance d'être secouru à temps.

Plusieurs pays mettent l'accent sur l'importance prioritaire des premiers secours et placent au premier rang de leurs préoccupations la généralisation de l'enseignement du secourisme, en particulier en milieu scolaire.

La Commission médicale suisse de premier secours et de sauvetage (CMSS), créée en 1961, a étudié les modalités d'un enseignement obligatoire des premiers secours intégré dans les programmes scolaires des élèves de 12 à 15 ans. Dans ce but, cette commission a établi des directives précises qui furent communiquées aux départements de l'instruction publique des différents cantons. Plusieurs d'entre eux ont rendu cet enseignement obligatoire.

Les cours de premiers secours sont, dans notre canton, inclus dans le programme d'économie familiale de 3e année du Cycle d'orientation, et dispensés à raison de 15 à 20 heures d'enseignement environ.

Si nous voulons que les premiers secours atteignent leur but essentiel, qui est de préserver les vies menacées par suite d'accident ou par toute autre atteinte aiguë à la santé, il faut que leur technique réponde aux connaissances nouvelles et que l'organisation des secours d'urgence et de sauvetage soit adaptée aux exigences d'une bonne formation de base.

Aussi, par la présente, permettez-moi de demander au Conseil d'Etat ce qu'il envisage éventuellement d'entreprendre pour répondre à mon postulat.

CONFÉDÉRATION

POPULATION:
Le siècle du vieillissement

En 1983, 900 000 personnes étaient âgées de 65 ans et plus, soit 13,9% de la population résidante suisse (6,44 millions d'individus). De nettes différences apparaissent selon les sexes puisque les parts correspondantes étaient de 16,3% parmi les femmes et de 11,4% parmi les hommes.

Pour les femmes comme pour les hommes, la proportion des personnes du «troisième âge» a fortement augmenté au cours de ce siècle. En 1900, elle était de 5,8% dans une population résidante de 3,32 millions (5,4% chez les hommes - 6,2% chez les femmes). En 1941, elle atteignait déjà 8,5% (population: 4,27 millions), et l'écart entre hommes et femmes s'était encore creusé (9,4% de femmes, contre 7,6% d'hommes).

Développement de l'interpellation concernant les blessures au paysage

suite de la page 4

sidérer lors d'une affaire récente, les exigences qui sont posées en matières de construction, ne le sont pas pour ce qui concerne des gravières.

Or, l'empiètement, la masse, toute une série d'éléments sont beaucoup plus conséquents qu'en matière de construction.

Il est vrai que dans l'esprit des hommes, un bâtiment est censé durer, alors qu'une gravière devrait tôt ou tard se fermer. Or ce n'est malheureusement pas le cas. Une législation qui présente de graves lacunes d'une part, un laisser aller administratif qui dure depuis de très longues années, tant au niveau de la définition des périmètres que des plans de gravières d'autre part, ne sont pas là pour améliorer les choses. Voilà pour ce qui concerne l'ouverture d'une gravière.

Concernant l'exploitation maintenant, il serait éminemment souhaitable qu'un inventaire des ressources soit fait au niveau du canton. En effet, on a pu constater que des trouées se sont faites au plus facile, dans des matériaux peu adaptés à l'usage final. En revanche, des zones où des matériaux de bonne qualité qui auraient pu servir depuis de longues années, sont laissées en l'état par défaut d'inventaire ou de connaissance.

De plus, lors de ces exploitations, on aurait pu procéder par des ouvertures par étapes, atténuant ainsi les blessures au paysage. Chaque étape n'étant autorisée qu'à partir du moment où l'ancienne était terminée et aurait permis une remise en état complète des lieux.

Cela n'est malheureusement pas le cas.

LE FILON

Pire, des gravières dont on a exploité totalement le filon, ou qui dans l'instant ne servent plus à des travaux dans un environnement direct, sont exploitées à la petite semaine, en maintenant d'immenses espaces béants parce que les coûts de remise en état sont disproportionnés dès lors qu'une gravière n'est plus en exploitation.

Venons en maintenant à la troisième phase, qui est la fermeture des gravières, il faut bien donc une fois que tout est exploité, remettre en état l'environnement direct d'une gravière. Et cela coûte très cher. A défaut de garanties bancaires, voire même d'un prélèvement minime sur chaque mètre cube extrait, prélèvement déposé sur un compte bloqué qui permettrait de remettre en état selon une volonté initiale, à défaut donc de ces mesures, des espaces exploités restant livrés à eux-mêmes et provoquent parfois des éboulis que les services de l'Etat s'empressent d'enlever des routes cantonales et régionales.

Toutes ces considérations nous amènent à considérer qu'il s'agit là d'un domaine qui ne devrait pas échapper à l'attention du Département des travaux publics et de l'environnement.

Comprenons-nous bien, il ne s'agit en aucun cas d'empêcher d'extraire d'un terrain bien disposé à cet égard, des matériaux utiles pour la construction en Valais. Il s'agit de permettre d'ouvrir des gravières selon des plans qui sont conformes aux zones concédées d'une part, et d'autre part se fassent en des terrains qui se prêtent particulièrement bien à cela.

Ces éclaircissements apportés sur l'ouverture d'une gravière, on pourra aussi demander la manière dont cette gravière sera exploitée dans sa totalité, ou par étapes.

Enfin, l'exploitation d'une gravière ne saurait durer indéfiniment, du moins certaines étapes, il conviendra donc de prévoir des remises en état en conformité avec l'environnement direct.

Faut-il prévoir des dispositions réglementant cette matière dans la loi sur l'aménagement du territoire, faut-il réviser les dispositions actuelles, faut-il tout simplement procéder par analogie avec des dispositions sur les constructions, nous laissons bien sûr le soin au Conseil d'Etat et plus particulièrement au chef du Département des travaux publics de trouver la solution adéquate.

Nous espérons que notre souci soit aussi le souci du département concerné, tant il est vrai que l'image du Valais si beau, dont on chantait encore les louanges hier, lors de la réception de M. Gertschen, mérite qu'on lui panse quelques blessures que les hommes lui ont faites pour mieux y vivre.

C'est dans cet esprit que nous demandons au Gouvernement de bien vouloir nous rassurer sur nos préoccupations, et nous donner les garanties qu'il interviendra à bon escient sur un sujet que nous estimons d'importance.

Adolphe Ribordy

Conseil général: judicieuse politique d'achat de terrains

MARTIGNY. — Le Conseil général de Martigny siégeait jeudi soir pour se prononcer sur quatre objets: un achat de terrain, un emprunt qui lui était lié, un raccordement au chauffage à distance et la révision du règlement sur les installateurs-électriciens. L'unanimité a marqué l'approbation de ces quatre objets.

L'ACHAT DE TERRAINS

L'achat de 6641 m² de terrains des hoirs de feu Joseph Tissières situés au centre ville derrière le Collège Sainte-Jeanne-Antide et jouxtant la place Supersaxo a été salué par tous les groupes politiques et la Commission de gestion comme une excellente affaire tant au niveau du prix, environ 300 francs le m² qu'au niveau de l'opportunité.

C'est finalement sur son affectation future que l'on discuta: place de parc, jardin, logements pour personnes âgées?

Dans sa réponse, le président Couchepin devait souligner qu'aucune de ces solutions proposées n'avaient été écartées par l'Exécutif. Mais le président devait profiter de l'occasion pour définir et rappeler la politique d'achat de terrains de la municipalité qui correspond à une volonté de la gestion communale. Quant à l'affectation précise des terrains des hoirs Tissières la municipalité allait étudier avec attention la meilleure manière de s'en servir.

5 MILLIONS D'EMPRUNT

Le financement des terrains nouvellement acquis, le remboursement d'un emprunt à 7% à la CNA et le besoin de liquidités devaient faire l'objet d'une approbation du Conseil général sur un emprunt de 5 mios. Ce qui fut fait à l'unanimité.

RACCORDEMENT AU CAD

«Je me suis douché quelque temps à l'eau froide, mais je sais que tout le monde n'aime pas ça!» C'est la boutade du président Couchepin pour justifier le raccordement et bouclement du CAD Levant et Morasses.

Fr. 270 000.— pour permettre ce bouclement furent votés à l'unanimité. Mais là encore, en bon gestionnaire, le Conseil général demanda que plus un centime ne soit investi sans rentabilité.

Ces réserves permirent au président de Martigny de développer quelque peu la politique énergétique de la ville et d'informer le législatif sur l'étude quartier par quartier de l'inventaire des besoins permettant une planification des divers modes d'énergie à disposition de la ville.

UN RÈGLEMENT SANS HISTOIRE

Une mise à jour du Règlement communal pour installateurs électriciens s'avérait nécessaire en regard de dispositions fédérales. On en a profité pour réajuster les taxes et pour réaffirmer devant le Conseil général que tous les installateurs électriciens pouvaient venir travailler sur la place de Martigny.

DIVERS

Des divers amplement utilisés par les conseillers généraux où il fut question du chemin des Barrières, du devenir de la place (terrain) de la Poste où s'érigera une construction, d'une étude actuelle sur l'opportunité de maintenir la crèche «Le Nid» là où elle est, de présélection en venant de l'autoroute, de fouilles mal comblées, de terrain pour le «bicross».

Mais le Conseil général s'attarda surtout sur une proposition du conseiller Dal Pont en relation avec la perte d'importance de la ligne du Simplon. Il vota une résolution (voir ci-dessous). (ry)

RÉSOLUTION du Conseil général de Martigny

Lors de son assemblée du 27 juin 1985, le Conseil général (législatif) de Martigny a voté une résolution concernant la ligne ferroviaire du Simplon.

Le Conseil général de Martigny exprime son inquiétude face à l'évolution du trafic sur la ligne du Simplon.

Il constate que de plus en plus la ligne du Simplon est réduite à un rôle de ligne de seconde importance par rapport à la grande transversale suisse Genève-Romanshorn. De surcroît, la concurrence internationale provoque une désaffection supplémentaire de la ligne.

Le Conseil général de Martigny se faisant l'interprète de l'inquiétude de la région pour laquelle la ligne du Simplon a une importance primordiale demande que dans la conception future des transports et plus particulièrement dans le plan «Rail 2000», la ligne du Simplon bénéficie d'investissements d'infrastructures importants lui permettant d'améliorer sa compétitivité sur le plan de la vitesse et du confort et qu'en outre cette ligne bénéficie d'un renouvellement décisif du matériel roulant. Il conviendrait que ce matériel permette le maintien du caractère international de la ligne.

Le Conseil général de Martigny invite l'Exécutif à transmettre sa résolution aux autorités fédérales, aux responsables des CFF, aux autorités cantonales ainsi qu'aux communes desservies en Valais par la ligne du Simplon.

Martigny, le 28 juin 1985.
Pour le Conseil général:
Le président: Hubert Ducry
Le secrétaire: Christian Saudan

Ce qui a été discuté en revanche ce fut la situation du prêteur, en l'occurrence la Caisse de retraite du personnel communal. Pouvait-elle, eu égard aux risques qu'elle avait à couvrir, contracter un emprunt qui épuiserait la totalité de ses avoirs devait souligner le groupe DC? Le président Couchepin profita de cette réserve pour expliquer le système complexe de réassurance de la Caisse de retraite pour les risques décès et invalidité et la possibilité donnée par la LPP à ce genre de placement auprès des communes.

C'est donc un emprunt avec de l'argent bien placé auprès d'un créancier sûr auquel donnèrent leur aval les conseillers généraux.

Un cinquième de l'électricité d'été conservée pour l'hiver

Malgré un remarquable développement de l'énergie nucléaire en Suisse, avec une production de 17,4 milliards de kWh en 1984, plus de 60% de la production nationale d'électricité provient toujours de nos centrales hydrauliques. Les centrales à accumulation y participent pour plus de 50%. Cette structure d'approvisionnement reposant fortement sur l'hydrologie a eu depuis toujours pour effet un grand décalage entre la production et les besoins, étant donné que les afflux d'eau sont captés pour un quart pendant le semestre d'hiver (1er octobre au 31 mars) et pour trois quarts pendant la période d'été, rappelle l'Union des centrales suisses d'électricité (UCS). A l'opposé, la consommation est en moyenne de 16% plus élevée en hiver qu'en été. Dans certaines régions, tels des centres touristiques avec des structures de consommation très fluctuantes, un rapport été/hiver de 1 à 4 n'est pas exceptionnel.

Grâce à l'aménagement de nombreux barrages et lacs de retenue avec un volume d'accumulation global de 8,3 milliards de kWh, les entreprises électriques ont réussi à atténuer ce rapport de production défavorable de 25% en hiver et 75% en été: c'est ainsi qu'aujourd'hui, un cinquième de l'électricité produite à profusion en été peut être «conservée» pour la période d'hiver. Concrètement, ce sont l'an dernier 17 milliards de kWh, soit plus d'un tiers de la production nationale, qui ont été stockés dans les lacs de retenue et qui constituaient une substantielle «marge de manœuvre» pour couvrir les besoins de pointe et pour compenser des arrêts de plusieurs centrales, y compris l'interconnexion européenne.

AUTOMOBILISME - AUTOMOBILISME

Rallye des Alpes vaudoises

- **La Lancia de Balmer s'affirme (grâce à une faute de Ferreux et sa R5 Turbo)**
- **Jean-Marie Carron - Laurent Lattion toujours derrière Krucker**

Le Rallye des Alpes vaudoises a donc permis à Balmer de renouer avec la victoire, mais il est vrai, un peu ou beaucoup grâce à la sortie de route du très très fort Eric Ferreux qui était, avant son escapade, en tête avec 17'' de répit.

Quant à Jean-Marie Carron et Laurent Lattion, rien à faire contre le surplus de puissance que possède la «même» Audi de Krucker. Laurent Lattion devait déclarer: J'ai eu plus souvent peur qu'à mon tour lorsque dans les descentes Jean-Marie ne semblait jamais vouloir freiner. C'était ma foi la seule façon de parer aux manque de chevaux.

Philippe Carron, son frère, obtenait la 12e place du groupe A, au volant de sa Kadett GSI à 17'' de Philippe Roux sur Manta.

Patrick Golliard, de Martigny, trahit par sa mécanique, ne put étrenner convenablement sa nouvelle Opel Ascona et devait abandonner déjà au début de la nuit. Dans la 3e épreuve spéciale, classement: 1er Balmer, 2. Jacquillard, 3. Krucker, 4. J.-M. Carron, 5. Ferreux puis 11. Ph. Roux (1er gr. A), 12e Ph. Carron (2e gr. A), 50e J. Monnet, 51. D. Schwitter (23e gr. N).

Michel Piller

J.-Marie Carron - Laurent Lattion à l'arrivée

CONSEILS

Procès: mieux vaut prévenir

Le mot «avocat» est le plus souvent associé à l'idée d'une procédure judiciaire: l'avocat est vu comme le conseil d'une partie dans un procès en divorce, comme le défenseur d'un accusé dans un procès pénal. C'est surtout cette image que représentent films télévisés et romans policiers. Mais elle ne correspond pas entièrement à la réalité, relève la Fédération suisse des avocats (FSA).

L'un des devoirs les plus importants de l'avocat consiste précisément à chercher à éviter les procès. Les directives de la FSA, relatives au us et coutumes préconisés par la Fédération, constatent entre autres: «L'avocat cherche à obtenir des solutions transactionnelles, dans la mesure où elles sont dans l'intérêt de son client».

A moins que la loi n'impose d'introduire une procédure, comme c'est par exemple le cas lorsqu'il s'agit de recourir contre la décision d'une autorité, on peut toujours résoudre un litige sans engager un procès. Différentes considérations peuvent conduire à la conclusion qu'il faut éviter de s'adresser aux tribunaux. C'est le cas lorsqu'une solution judiciaire apparaît d'emblée sans intérêt, par exemple si le point de vue soutenu n'est pas conforme au droit, ou si la partie adverse est insolvable, ou encore si la durée du procès ou son coût ne sont pas dans un rapport raisonnable avec son résultat possible. Mais il y a aussi d'innombrables procès qui sont évités jour après jour par des négociations avec la partie adverse, avant tout dans le but de gagner du temps, de s'épargner des soucis, d'éviter des frais.

Il est donc de l'intérêt du justiciable de ne pas se rendre chez son avocat en ayant d'ores et déjà pris la décision irrévocable de faire un procès à tout prix. Il vaut beaucoup mieux soumettre l'affaire à l'avocat et le laisser l'examiner sans idée préconçue: s'il peut trouver le moyen d'éviter un procès, ce sera certainement la meilleure solution pour tous les intéressés.

15 nouveaux prêtres

ÉCÔNE. — Comme il est de tradition maintenant, la fin juin coïncide à Ecône avec l'ordination de nouveaux prêtres de la Fraternité Pie X et une homélie de Mgr Lefèbvre. Cette année le prélat intégriste fête ses 80 ans.

A l'occasion de ces ordinations, il s'est à nouveau inquiéter de l'ouverture de l'Eglise romaine vers l'œcuménisme et les valeurs du monde libéral.

Il a qualifié d'erreur monumentale le fait d'admettre l'égalité de toutes les religions et a fait une comparaison avec la Rome ancienne qui accueillait toutes les religions. «Nous sommes persécutés par tous les adeptes des fausses religions parce que nous ne sommes pas œcuméniques» devait encore dire Mgr Lefèbvre.

Soulignons qu'aucun Suisse ne figure parmi les 15 nouveaux prêtres et que dix d'entre eux ont été formés au sein de la Fraternité Pie X.

Le torrent déborde!

SAXON. — Surprise hier matin pour les habitants de Saxon en découvrant que le torrent avait débordé durant la nuit.

La boue d'une hauteur de 30 à 40 cm encombrait toute la rue principale, atteignant même le quartier de la gare et provoquant, on s'en doute, des inondations dans les caves.

Immédiatement alertés, les services communaux œuvrèrent toute la matinée afin de nettoyer la place.

La circulation a dû être déviée et fut rétablie aux alentours de 13 heures.

La route des plaisirs de la table

HÔTEL
RESTAURANT
PIZZERIA
Beau-Site
MAYENS-DE-RIDDES

Salles pour sociétés, noces, banquets, (de 50-80-120 places)
Grande terrasse (200 places) - Parc
Cuisine soignée faite par le patron
Fam. Vouillamoz Tél. (027) 86 27 77

Filets de soles vert bocage

par Serge Ricca-Bornet
Hôtel du Grand-Muveran, Ovronnaz

Taverne de la Tour
Rue Marc-Morand 7
Famille GILLES VOUILLOZ-DEILLON
1920 MARTIGNY Tél. (026) 2 22 97
«Chez Gilles»

SES SPÉCIALITÉS: Raclette - Fondues - Croûtes au fromage - Pieds de porc au madère - Tripes maison - Assiette Obélix - Plat du jour

Fleury SA
BRAMOIS (VS)
Tél. (027) 31 13 28

4-5 personnes:

— 3 soles de 600-700 g environ
Lever les 12 filets, les saler, poivrer, ciseler, plier en deux, côté extérieur à l'intérieur,
— une demi-bouteille de blanc très sec de Bourgogne ou Sancerre,
— 1 à 2 échalotes selon grosseur, très finement hachées, 150 g de champignons escalopés,
— 2 grandes cuillères à soupe de cerfeuil et d'estragon finement hachés, mélangés dans 200 g de crème fraîche,
— 1 plat à four beurré

Préparation:

Dans le plat, saupoudrer l'échalote, ranger dessus les filets de soles, parsemer dessus les champignons, puis les herbes. Mouiller avec le vin qui doit juste couvrir les filets, sel, poivre. Faire partir la cuisson sur le feu et mettre un papier sulfurisé beurré sur les filets. Terminer la cuisson au four modérément chaud (170°C environ) pendant 8-10 min. selon la taille des poissons.

Faire réduire ce liquide dans une casserole pendant 2 min. environ. Couvrir les filets avec ce bon jus et servir dans le plat de cuisson.

Recette aimablement confiée par l'Hôtel du Muveran à Ovronnaz
Tél. (027) 86 22 26 - 86 26 21

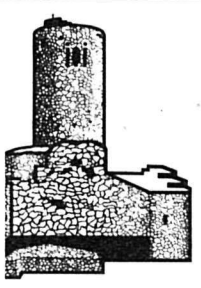

Café-Restaurant du Château
M. et Mme Jean-Claude Vouilloz
- Menu de circonstance
- Mets à la carte
- Vins de notre région

Martigny-La Bâtiaz ☎ (026) 2 27 26
Réservez vos tables!
Fermé le mardi et le 1er dimanche du mois

HÔTEL-RESTAURANT DE LA POSTE PIZZERIA PADRINO
- Petites salles pour repas: d'affaires - de sociétés - de groupes sportifs
- Menus gastronomiques sur demande

M. et Mme J.-P. Oreiller
1914 La Tzoumaz - Mayens-de-Riddes
Tél. (027) 86 16 37

Café-Restaurant Manoir de la Faraz
Le rendez-vous des jeunes de tout âge et des sportifs!

Terrasse - Carnotzet
Crettenand Daniel, propr.
ISÉRABLES
Auddes s/Riddes
☎ (027) 86 16 71

Hôtel du Grand-Muveran

1912 **OVRONNAZ**
Alt. 1400 m.
Grandes salles
Fam. Serge Ricca-Bornet
Tél. (027) 86 26 21 - 86 22 26

RESTAURANT
RELAIS FLEURI - DORÉNAZ
M. et Mme Raphaël Robatel - Tél. (026) 8 10 23
Le patron au fourneau
— Fondue fribourgeoise (1/2 Gruyère - 1/2 vacherin)
— **Petit salé aux lentilles**
— Soufflés glacés aux eaux de vie du Valais
— Mets à la carte
— Menu en semaine à Fr. 11.—
— **Fermé le mercredi**
— Cartes de crédit bienvenues P

CAFÉ-RESTAURANT OLYMPIC
CHEZ RINO D'AVOLA
P
vous offre ses spécialités:
Fondue chinoise
Tournedos Woronoff
Pizzas
Cuisine italienne
Menu du jour avec dessert Fr. 10.—
Salle pour banquets et sociétés **Martigny - Tél. (026) 2 17 21**

RESTAURANT DU FEYLET
Notre spécialité en été:
GRILLADES au feu de bois
Notre spécialité en hiver:
Choucroute garnie maison (sur commande, également le dimanche après-midi)
Spécialités valaisannes
Terrasse ombragée
M. et Mme J.-M. Vouilloz-Bernard
RAVOIRE Tél. (026) 2 25 41

MAYENS-DE-CHAMOSON
CAFÉ-RESTAURANT
Les sapins
Spécialité maison tous les vendredis
Carte des mets spéciale pour noces et banquets
OUVERT TOUTE L'ANNÉE
Fam. R. Taccoz Tél. (027) 86 28 20

Les Fils Maye SA
Les grands vins du Valais
1908 **RIDDES (VS)**
Téléphone (027) 86 22 22

ofa Orell Fussli Publicité SA
Pour toutes vos annonces dans le *Confédéré* ainsi que dans la presse suisse et étrangère.
1920 MARTIGNY - Avenue de la Gare 40
Tél. (026) 2 56 27

HÔTEL DE RAVOIRE
A 10 km de Martigny
Vue splendide sur la vallée
Salle pour noces, banquets, séminaires
Cuisine soignée
Spécialités de saison
M. et Mme GIROUD
Tél. (026) 2 23 02

HOTEL DU GRAND QUAI
GRILL ROMAIN

Propriétaire:
B. Lunebourg-Fröhlich
Chef de cuisine
MARTIGNY
☎ (026) 2 20 50 - 2 16 77

MANGER AU RESTAURANT - UN PLAISIR ÉVIDENT
vous suggèrent leurs spécialités
- **AU GRILL** Carte gastronomique
- **A LA BRASSERIE** Assiette du jour
- **Salles pour banquets, noces et conférences**

Fruits de mer et poissons du lac au gré de la marée

RESTAURANT-GRILL
LE Léman
M. Claivaz
Tél. (026) 2 30 75
Avenue du Léman 19
Fermé le dimanche

VALAIS NOUVELLES AU FIL DES JOURS

Le Parlement jurassien visite le Valais

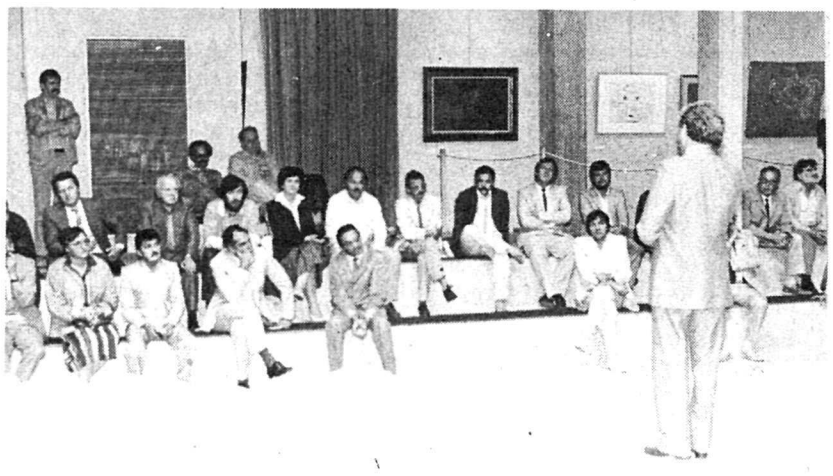

Le Parlement de la République et Canton du Jura avait choisi le Valais comme lieu de son excursion annuelle. Une excursion qui s'est déroulée vendredi et samedi dernier avec, comme point de départ, la ville de Martigny et la Fondation Pierre Gianadda, où les participants ont été accueillis par M. Couchepin, président de la Municipalité. Sous la conduite de représentants de l'OPAV, la délégation a ensuite été reçue à Ardon, Sion, Sierre et Hérémence dans la matinée de samedi. De retour dans la capitale pour le repas de midi — la soupe du Parlement jurassien proposée par l'OPAV figurait au menu — les autorités jurassiennes ont été officiellement saluées par M. Maurice Copt, président du Grand Conseil, et Bernard Bornet, président du Conseil d'Etat.
Notre photo montre une partie de la délégation jurassienne attentive aux propos du professeur Michel Salamin, historien.

ASSEMBLÉE DE LA SECTION VALAISANNE de l'Union professionnelle suisse de l'automobile

De droite à gauche, MM. Actis (président de la section), Rivier (président suisse), Julen (directeur de la FEV), Marguelich et Jean-Louis Moulin (membres du comité).

MARTIGNY. — Sous la présidence de M. Actis, la section valaisanne de l'Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA) a tenu ses assises annuelles jeudi passé à Martigny.

Dans son rapport, M. Actis a d'abord brossé un tour d'horizon de la situation économique suisse, relevant notamment que «Les perspectives pour l'année 1985 s'annoncent favorables. Ainsi, les entreprises commencent à récolter les fruits des efforts de restructuration qu'elles ont accomplis depuis le milieu de la dernière décennie.»

Evoquant ensuite le monde automobile durant l'exercice écoulé, M. Actis a souligné que les ventes ont reculé de 2,3% de 1983 à 1984 dans notre pays. Sur le plan valaisan, la diminution est de l'ordre de 4,75% (9103 véhicules en 1983 contre 8671 en 1984).

Le président de la section a bien sûr fait allusion aux mesures prises par l'UPSA, destinées à rendre l'automobile conforme aux exigences de non pollution. «Dans cette perspective, a noté M. Actis, l'Association a organisé une campagne publicitaire où il est dit qu'une voiture neuve sauvegarde mieux l'environnement.»

Enfin, M. Actis a rappelé l'entrée en application de la loi sur la formation professionnelle et a exprimé l'intention de la section d'entreprendre des démarches auprès de l'Etat en vue de la fermeture de garages ou ateliers de réparations automobiles ne répondant pas aux prescriptions légales en matière de protection de l'eau et de l'environnement.

A l'issue de l'assemblée, les participants ont suivi deux exposés de MM. Rivier, président central, sur le thème «La situation en Suisse des catalyseurs» et Pierre-Noël Julen, directeur de la Fédération économique du Valais, qui a parlé de la construction de la station-service de l'autoroute.

FÊTES DE GENÈVE: DU GRANDIOSE

Une fois encore, sous l'impulsion de leur très dynamique président, Jean-Jérôme Gini, le comité d'organisation des Fêtes de Genève va faire souffler un vent de folie sur Genève les 9, 10 et 11 août.

Mais si nous parlons de «grandiose», c'est qu'il s'agira de Fêtes de Genève d'exception: en effet, le grand corso fleuri comptera non moins de... 22 chars (oui, vous lisez bien 22), 7 groupes dont un monté et... 25 vaches, avec pour agrémenter le tout: 9 musiques, dont une montée.

La fête de nuit sera elle aussi grandiose: le samedi 10 août verra apparaître dès 20 heures les patrouilles aériennes «The Unipart Aérobatic Team» et Martini/Europe I, et puis peu après les virevoltes dans le ciel (serein) de Genève, ce sera le tour du spectacle pyromélodique, sur une partition de Haendel «Musique pour un feu d'artifice royal». D'ores et déjà, le maître artificier Panzera est en pleine création artistique et technique pour charmer les spectateurs plus nombreux chaque année. Chacun sait que son talent est immense.

Enfin, et pour fêter le 100e anniversaire de l'Office du tourisme, l'embrasement final de la rade par des milliers de fusées, sera confié au «sorcier d'Oberried», la Maison Hamberger. Le public genevois a toujours présent en mémoire les feux éblouissants de cette entreprise.

Lorsque nous vous disons les Fêtes de Genève: du grandiose, nous ne faisons que transcrire une réalité.

Alors, voici un rendez-vous à ne pas manquer.

RADIO-MARTIGNY

Mardi 2 à 19.00: Onda Azzurra; **à 19.30:** Disco-Hit.
Mercredi 3 à 19.00: Cinéma Magazine, avec Hervé Rey et Pierre-Alain Roh; **à 19.30:** Textes et Chansons, avec Pierre Bruchez.
Jeudi 4 à 18.55: Les 5' de la Protection civile; **à 19.00:** Un dernier hommage à Claude Maradan.

Soutenez votre radio locale!

Avec un versement de 20 francs minimum, vous devenez membre des Amis de Radio-Martigny et contribuez ainsi à la bonne marche de votre radio. Les Amis de Radio-Martigny - CCP 19-2090 Sion.

Votre nom sera inscrit sur le livre d'or de Radio-Martigny et participera au tirage au sort hebdomadaire, le vendredi à 18 h. 45. En plus, vous participerez au tirage au sort mensuel (de nombreux prix à gagner... Des week-ends pour deux personnes dans nos stations valaisannes, des abonnements annuels au *Nouvelliste* et au *Confédéré*, des disques, etc.).

Soutenez votre radio, joignez l'utile à l'agréable, jouez et gagnez sur 90.8.

Chaque soir appelez le (026) 2 82 82 - 2 83 83 - 2 65 65 de 18 h. 45 à 21 heures.

Les Amis de Radio-Martigny - CCP 19-2090 Sion.

Grand succès pour le concours de la phrase-clef sur Radio-Martigny

En effet, un nombre record de participants, 82 ont tenté de reconstituer la phrase tirée du roman de Victor Hugo, Notre-Dame de Paris. Si 35 étaient incorrectes, 45 ont participé au tirage au sort sous la surveillance de Me Olivier Vocat, avocat et notaire à Martigny.

Le premier prix est revenu à M. Norbert Lugon-Moulin de Saint-Maurice qui ira en compagnie de la personne de son choix passer un week-end à Fionnay à l'Hôtel du Mauvoisin. Mme Adriana Cavada gagne les 5 bouteilles offertes par Charles Méroz et Mme Anne-Marie Rossier le magnum offert par l'Union des commerçants octoduriens.

Merci tout spécial à la Société de développement du Haut Val de Bagnes qui a mis le premier prix en jeu.

Bravo à tous les participants et bonnes vacances sur 90.8 à l'écoute de Radio-Martigny.

MARTIGNY

«LA PORTE D'OCTODURE»

Inauguration officielle en septembre

La Société des Hôtels Seiler à Zermatt s'apprête à ouvrir, le 5 juillet, le premier hôtel «quatre étoiles» de la plaine du Rhône, à l'enseigne de «La Porte d'Octodure», à Martigny.

Situé au carrefour des routes du Grand-Saint-Bernard et de La Forclaz, l'établissement s'intègre harmonieusement à l'architecture des anciennes maisons de Martigny-Croix ainsi qu'au vignoble avoisinant.

L'hôtel dispose de 55 chambres double ainsi que de trois restaurants, chacun avec son propre style et une carte différente, dont la vocation est d'abord de mettre en évidence les produits du pays et la cuisine régionale. L'équipement de l'hôtel comprend également diverses salles de conférence et de banquet, un bar, un kiosque, un centre de détente avec sauna, solarium, whirlpool et salle de fitness. Les possibilités de «parking» sont importantes.

«La Porte d'Octodure» a pour maître d'œuvre le Consortium Constantin et Couturier. La direction de l'établissement a été confiée à Carole et Martin de Lavallaz.

L'inauguration officielle aura lieu au mois de septembre.

Bravo Laurence!

MARTIGNY. — Musicienne émérite de l'Harmonie municipale, Mlle Laurence Mathey vient d'obtenir de brillante manière son diplôme de flûtiste au Conservatoire de Lausanne. Le *Confédéré* lui souhaite plein succès pour la suite de sa carrière comme professeur de flûte.

Nouvelle galerie d'art

MARTIGNY. — En fin de semaine passée a été inaugurée la galerie d'art «L'Atelier», située en face de l'église de Martigny. Propriété de M. Büschi, ce nouvel espace culturel propose, à l'occasion de son ouverture, une exposition avec la participation de quatre artistes, le Suisse Nicole, le Français Paul Bessard, le Portugais Da Silva et Maria Magliano. Cette exposition est visible jusqu'au 9 août, tous les jours de 10 à 12 heures et de 14 à 19 heures.

HC MARTIGNY
CARTE DE SUPPORTER
SAISON 1985-1986

«Crosse d'Or»	
Bloc A	Fr. 500.—
Places assises	
Bloc B	Fr. 200.—
Places debout	
Gradins	Fr. 150.—
Etudiants-apprentis	Fr. 50.—

Réservation auprès de:
Banque Romande, 13 bis, avenue de la Gare, tél. (026) 2 27 77
Entreprise Grand, rue du Léman 22, tél. (026) 2 21 51

Pro Senectute - Martigny

Nous avisons les aînés de Martigny que le bureau de Pro Senectute, 18, rue de l'Hôtel-de-Ville, sera fermé jusqu'à nouvel avis.

En cas d'urgence, téléphonez à Sion au (027) 22 07 41.

EN DERNIÈRE INSTANCE

Responsabilité du propriétaire pour vice de construction

Fernand X. s'est engagé à tondre le gazon de la toiture d'un bâtiment, cela pour rendre service à la concierge de cet immeuble, qui souffrait du vertige. Le bâtiment en question comporte neuf étages. Il a une toiture plate qui a été recouverte de gazon. Un muret haut d'environ 25 cm, dans le prolongement des façades entoure cette surface gazonnée et bosselée. L'accès du toit n'est en principe pas autorisé au public. Il se fait par une trappe, une échelle et une porte verrouillée, dont Fernand X. et la concierge de l'immeuble avaient chacun une clef.

Fernand X. tondait le gazon deux à trois fois par mois avec une tondeuse à coussin d'air. Un après-midi du mois de juin 1977, alors qu'il s'y occupait pour la première fois de l'année, il a basculé dans le vide à l'angle sud-est du toit et s'est écrasé sur le balcon du sixième étage après une chute de quelque 10 mètres. Il est décédé durant son transfert à l'hôpital.

Sa veuve a ouvert action contre le propriétaire de l'immeuble en demandant une indemnité de 229 475 francs. La Cour civile du Tribunal cantonal vaudois a condamné le propriétaire à lui payer une somme de 132 071 francs. Elle a admis la responsabilité du propriétaire sur la base de l'article 58 du Code des obligations qui prescrit: «Le propriétaire d'un bâtiment ou de tout autre ouvrage répond du dommage causé par des vices de construction ou par le défaut d'entretien».

La Cour cantonale a d'autre part opéré une réduction de 20% sur l'indemnité due par le propriétaire en raison d'une faute concurrente de la victime. Le propriétaire a recouru au Tribunal fédéral en contestant que son immeuble soit affecté d'un vice de construction.

Pour juger si un ouvrage souffre d'un vice de construction au sens de l'art. 58 du Code des obligations, il faut — remarque le Tribunal fédéral — se référer au but qui lui est assigné, car il n'a pas à être adapté à un usage contraire à sa destination. Un ouvrage est donc défectueux lorsqu'il n'offre pas une sécurité suffisante pour l'usage auquel il est destiné.

S'agissant d'un toit gazonné, la tonte régulière du gazon constitue un usage conforme à la destination de l'ouvrage. Un tel toit doit donc présenter une sécurité suffisante pour que le gazon puisse être tondu sans danger.

Le Tribunal fédéral précise ensuite que le propriétaire n'est pas tenu de prendre des mesures de précaution contre n'importe quel risque; il doit seulement parer au danger qui résulte de la nature et de l'emploi normal de l'ouvrage. L'obligation du propriétaire sera appréciée plus sévèrement si le risque est grave et si la technique offre les moyens d'y parer sans grands frais.

Dans le cas particulier, le risque de chute d'une personne appelée à circuler de long en large pour tondre le gazon jusqu'au bord du toit d'un immeuble de neuf étages est loin d'être négligeable et apparaît à chacun. Compte tenu de la gravité du risque et du coût réduit que représente un grillage ou une protection semblable, le Tribunal fédéral a jugé que l'existence d'un seul muret de 25 cm de hauteur constituait réellement un vice de construction engageant la responsabilité du propriétaire.

Quant au montant de l'indemnité, le Tribunal fédéral a admis que la Cour cantonale avait considéré avec raison que Fernand X. avait commis une faute en ne tenant pas suffisamment compte d'un danger dont il était conscient. En revanche, il a déclaré que cette cour avait sous-estimé l'importance de cette faute.

Pour le Tribunal fédéral, l'évidence et la gravité du danger devait imposer à Fernand X. une attention particulièrement soutenue et une vigilance d'autant plus grande lorsqu'il s'approchait du bord de la toiture. Et le Tribunal fédéral a estimé que cette imprudence justifie de réduire dans une plus forte mesure que ne l'a fait l'autorité cantonale, soit à raison d'un tiers au lieu de 20%, les dommages-intérêts à allouer à la veuve de la victime.

Admettant ainsi partiellement le recours du propriétaire, il a condamné ce dernier à payer à Mme X. une indemnité de 110 060 francs. (Arrêt du Tribunal fédéral du 21 octobre 1980).

G.Jt.

Prêt-à-porter dames/messieurs
Maret Visentini
Fully – Tél. 026/5 34 40
Tout à moitié prix Profitez de l'aubaine!

Octodure - St-Bernard Saint-Maurice et les autres...

AU MANOIR

Triennale des artistes de Suisse romande

MARTIGNY. — En entrant au Manoir, on se trouve confronté avec trois grandes œuvres de Gottfried Tritten. Pour le n° 3 du catalogue, il s'est livré à une débauche de rouge qui ressort magnifiquement sur le fond blanc, tandis qu'au sommet du tableau, des touches noires animent un triangle, délimité à la règle, comme si un coin de rigueur devait exalter, par opposition, les traînées désinvoltes de carmin. Pourquoi cet orange au bas du panneau? Est-ce une concession à la mode du jour?

Voilà plus de dix que cet artiste-pédagogue s'est installé à Grimisuat. Il a publié deux excellents ouvrages didactiques: «Mains d'enfants, mains créatrices» et «Education par la forme et la couleur», tous deux aux éditions Delta de Denges.

Parmi les jeunes, sortant juste des Beaux-Arts, nous avons noté tout particulièrement l'envoi de la Vaudoise Yvonne Delisle (N° 68 à 70 du catalogue). Ses «Trois juges» sont impressionnants. Elle a su leur donner des physionomies inquiètes et inquiétantes et à l'expression des visages a joint l'expression de la couleur avec son grand tapis du premier plan. Yvonne Delisle n'a que 23 ans et fait preuve d'une maturité étonnante.

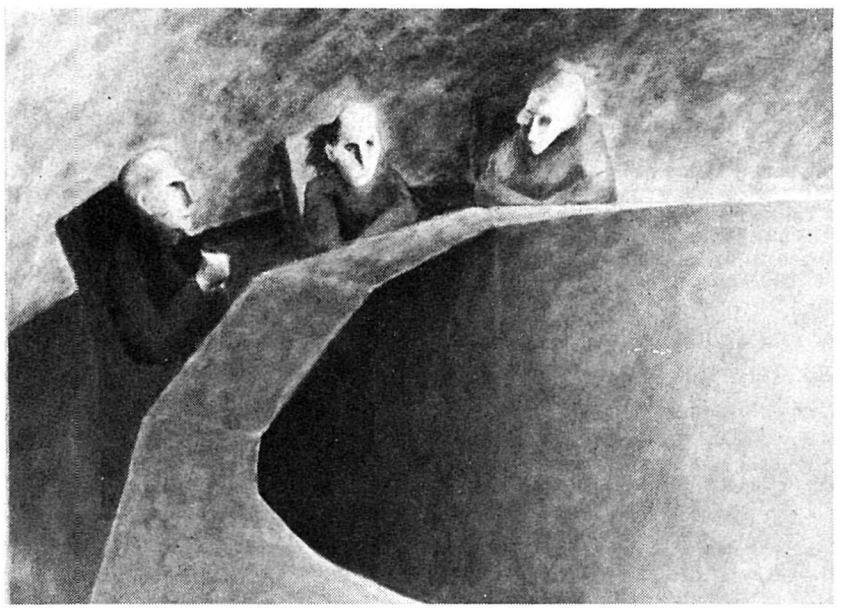

«Juges», huile sur toile, d'Yvonne Delisle, de Lausanne

On a concédé à Paola Rezzonico toute la longueur du couloir du premier étage qu'elle a recouvert d'une couche de blanc moucheté de petites taches noires à la manière d'une cape d'hermine avec ses queues.

«Champ visuel portatif», de Denis Schneider, de Cernier

La rencontrant au Manoir, je lui ai demandé:

— Qu'avez-vous cherché dans ce travail dénommé «Traces» (N° 58 du catalogue)?

— *En fait, je me suis cherchée moi-même. J'ai essayé d'être sincère et simple. J'ai posé des papiers calque sur les murs pour cacher ma trace. Pour me préserver. J'ai passé quatre ou cinq jours à écouter le son que fait le fusain quand il trace et j'ai parcouru les murs en essayant d'attraper le temps qui passe.*

Est-ce que l'avenir de Paola Rezzonico serait la littérature?

Dans le salon du deuxième étage, une bonne surprise! Les grandes peintures de Françoise Schneider! Elles occupent tout un côté de cette salle lambrissée, témoignant à la fois de force et de la richesse d'une palette très élaborée qui organise forme et lumière. On croirait l'œuvre d'un homme pour l'autorité qui se dégage de ces puissants personnages déformés, saisis en plein mouvement. Impulsifs et nerveux, ils silhouettent une arabesque dansante. Françoise Schneider n'a pas à se chercher puisque dès le départ elle s'est trouvée.

CONFRONTATION D'ARTISTES TOUT JEUNES ET D'AÎNÉS

Cette Triennale est longue à parcourir puisqu'elle s'étale sur trois endroits: Le Manoir proprement dit, immeuble et jardin ainsi que les caves du Manoir, les caves Orsat de l'autre côté de la rue, et les terrasses de la Migros. On ne peut tout voir en une heure.

Remarquons qu'à l'encontre de ce qui se fait habituellement pour les expositions où les artistes arrivés et grisonnants choisissent les jeunes qui participeront à leurs côtés, ce sont ces derniers qui ont invité les peintres aînés de leur choix à se joindre à eux.

L'exposition fait appel à d'autres moyens d'expression que la peinture et la sculpture, comme ces dépôts sur le sol de morceaux de cadre qui se chevauchent. Que restera-t-il de ces modes d'expression éphémères?

Notons pour finir que l'attribution des prix: Prix de la ville de Martigny (2000 francs) et Prix du Manoir (1000 francs) aura lieu au début d'août. Il serait souhaitable qu'un effort soit fait du côté de l'affichage, car il est évident que la ville n'est pas pavoisée, comme pour d'autres lieux de panneaux renseignant l'étranger sur l'intérêt de cette manifestation.

Marguette Bouvier

Exposition ouverte jusqu'au 1er septembre tous les jours de 14 à 18 heures.

Chasse: dates d'ouverture

Le gouvernement vient de publier l'avenant à l'arrêté quinquennal sur la chasse valable pour les années 81 à 85. Les dates d'ouverture sont les suivantes:

Permis A, chasse à balle, au cerf, au sanglier, au chamois, à la marmotte: 16 au 28 septembre.

Permis B: chevreuil, sanglier, petit gibier, 16 au 28 septembre, petit gibier dans la plaine du Rhône entre Brigue et Saint-Gingolph; 16 septembre au 16 novembre: le coq tétras-lyre; 1er octobre au 16 novembre: petit gibier sur l'ensemble du canton, avec délai au 19 octobre pour la perdrix grise.

Permis C: gibier d'eau, 18 novembre au 31 janvier.

Permis D: blaireau, 16 septembre au 16 novembre.

Permis E: carnassiers, 18 novembre au 31 décembre.

Succès de l'émission de la Centrale d'émission des Communes suisses

L'émission de l'emprunt 4 3/4% de la Centrale d'émission des Communes suisses, série 36, 1985-97, de 32 000 000 de francs a remporté un très grand succès. Les demandes de conversion dépassent le montant disponible de sorte que l'attribution doit se faire sur une base réduite.

Décès en Valais

M. Louis Monnet, 72 ans, à Isérables
Mme Henriette Bonvin, 70 ans, à Riddes
M. Candide Bruttin, 55 ans, à Martigny
M. Ciriaco Freda, 49 ans, à Montana
Mlle Berthe Donnet, 78 ans, à Troistorrents
Mme Ida Lehner, 94 ans, au Châble
Mme Cécile Vogel, 61 ans, à Monthey
Mlle Marie-Louise Langley, 83 ans, à Monthey
M. Georges Farinoli, 54 ans, à Finhaut

EXPOSITIONS

«ART ET ARTISANAT» à l'Hôtel des Alpes à Orsières

Organisée par la Société de développement et la commission culturelle de la commune d'Orsières, l'exposition «Art et Artisanat» ouvrira ses portes le vendredi 12 juillet à 17 heures à l'Hôtel des Alpes. Ouverte jusqu'au 11 août, cette exposition réunira les émaux artistiques de Monique Léonidas, le macramé de Germaine Machoud, les dessins et peintures de Cathy Rausis, les photographies d'Alphonse Darbellay, ainsi que les dessins des élèves du Cycle d'orientation d'Orsières.

EN DÉRAPAGE CONTRÔLÉ

LA LIGNE DU SIMPLON OU... LES CARS DE TOUTE L'EUROPE?

Les bons vieux dictons populaires plein de bon sens et de sagesse n'ont plus court en politique. En voulez-vous une preuve? La voici...! Chacun connaît le dicton «Mieux vaut prévenir que guérir». La réalité, toujours en politique, est toute autre et l'actualité octodurienne ne nous contredira pas. Jeudi soir le Conseil général a, pour reprendre le titre d'un éminent confrère du *Matin* tiré la sonnette d'alarme auprès des CFF. Il pense probablement à juste titre, que la ligne du Simplon est défavorisée et en passe de devenir une ligne secondaire. Il demande aux CFF que dans la conception future des transports et plus particulièrement dans le plan «Rail 2000» la ligne du Simplon bénéficie de renouvellement décisif du matériel roulant. C'est peut-être cela la... prévention. Nous en doutons car le plan «Rail 2000» nous fait penser à un ultime remède administré à un moribond qu'un collège de médecins maintient artificiellement en vie...

Mais que voulez-vous, l'homme politique est ainsi fait qu'il est aujourd'hui condamner à guérir parce qu'il n'a plus le temps nécessaire, voire l'énergie, pour traiter ce qui va encore bien. Et dans ce domaine de transport de personnes, qu'est-ce qui va encore bien? Nul besoin d'experts, de conception globale des transports et de votation politique pour s'en convaincre et ce toujours à Martigny. Sortez ce soir et avant d'aller boire un verre sur l'une de nos nombreuses et accueillantes terrasses, allez faire un petit tour à la place de Rome. Vous y verrez, pour le moins un à deux cars dont la clientèle se trouve à l'Hôtel Touring. Allez ensuite à la place de la Poste. Vous en trouverez certainement encore un dont la clientèle se trouve à l'hôtel du même nom. Rejoignez ensuite la place du Manoir, vous verrez les véhicules ayant transporté la clientèle se trouvant au Central et chez Kluser. Montez à la place de la Liberté et vous verrez dans une ruelle adjacente, un car se trouvant à l'Hôtel du Rhône. Poursuivez votre chemin, vous en trouverez certainement encore un devant l'Auberge du Stand et, un peu plus haut, un autre devant le Forum. Avec un peu de chance, il y en aura encore un de ces cars devant le Motel des Sports et tout aussi certainement un ou deux devant le Grand-Quai. Sans rien exagérer, vous trouverez quasi durant tout l'été, à raison de 3 à 4 nuits par semaine dix véhicules transportant une moyenne de 30 personnes, soit, par soir, environ 300 personnes en provenance de toute l'Europe. Vous pouvez faire ce calcul vous-même ce soir ou demain en sortant prendre l'apéro avec Madame ou en promenant le chien!

LE FORFAIT AU CHAUFFEUR

C'est cela qui va bien et par dessus le marché sans subventions, sans qu'il vous en coûte, à vous, à nous citoyens suisses le moindre centime. Bien au contraire, depuis le 1er janvier dernier on leur fait payer une entrée, une taxe journalière à ces cars qui nous amènent l'essentiel de notre manne touristique estivale. Et croyez moi, aucun Conseil général, aucun Conseil communal ne s'élève pour demander que l'on protège cette branche ni même pour demander que pour le moins, on cesse de l'assommer. Les hôteliers, eux, sont plus avisés que les hommes politiques. Dans leur forfait, ils accordent la gratuité au chauffeur, à l'hôtesse du groupe, car ils savent bien que le conducteur de la loco ne viendra pas chez eux et qu'ils devront descendre à la gare, à leurs frais, pour chercher quelques hôtes venus par ce moyen de transport. Ils savent d'où leur vient l'argent qu'ils gagnent. Faut-il encore préciser que lorsque un hôtel est complet, le restaurant l'est aussi donc l'épicier, le boulanger, le boucher...

Mais voilà le patient est en bonne santé alors l'homme politique se consacre essentiellement aux moribonds sans se rendre compte qu'il y a de plus en plus de moribonds et de moins en moins de patients en bonne santé! Et c'est ainsi que, notre Conseil général s'occupe de trains sans songer ou si peu aux... cars. Autrement dit, en ce qui concerne notre ville en tous les cas, s'occupe d'une infime partie de touristes séjournant chez nous au détriment de la masse venue, non seulement en cars, mais aussi par la route.

Vous ne me croyez pas parce que vous connaissez parfaitement mes attaches à la route? Alors allez le demander à MM. Muff, Claivaz, Delasoie, Kilchenman, Kuonen, Fröhlich, Chappot, Schneider, Vallotton, etc.! Et vous verrez que la réalité est faite de constatations toutes simples qui ne nécessitent aucunement les palabres routières et stériles faites la semaine dernière par nos éminents conseillers nationaux, sans aucune distinction de couleur tant il est vrai qu'à Berne il n'y en a qu'une seule qui tonne, grogne, rue dans le vide et obtient gain de cause: la couleur verte qui n'est pas celle des radicaux...

Bernard Giroud

Guy-Daniel Bender et Eric Chappot: les deux seuls Valaisans qui s'accrochent toujours en 500 cm³

Devant 7000 spectateurs et sous un soleil radieux s'est disputée la 31e édition du Moto-Cross de Broc. Celle-ci a vu la victoire d'André Thévenaz, qui, avec une 1re place à la première manche et une 3e place à la deuxième manche se hisse en tête du classement provisoire du championnat suisse, en catégorie internationale, à égalité de points avec Pius Beeler qui est l'homme à battre.

En National 500, Guy-Daniel Bender, hormis une chute et quelques légers problèmes de freins, semble comme d'habitude être régulier: 20e aux essais chronométrés, 18e à la 1re manche et 11e à la deuxième. Il devait d'autre part déclarer: «Il est très difficile de tenir le coup, car il y a une permanente relève et les jeunes sont très motivés et friands de résultats».

Quand à Eric Chappot, toujours handicapé par une épaule démise, se maintient parfaitement dans la course avec une 30e place aux essais, une 27e à la 1re manche et 18e à la deuxième.

Michel Piller

Guy-Daniel Bender ce week-end à Broc.

Visite belge

SEMBRANCHER. — Sous l'égide de la SD du lieu, présidée par M. Jean-Paul Troillet, le samedi 6 juillet, la visite de la Fanfare royale d'Assenede en Belgique, donnera lieu à une fête villageoise.

Réception sur la place du village sur le coup de 20 heures de cette fanfare invitée, par une formation villageoise composée de musiciens des deux sociétés locales: Stéphania et Avenir, ensuite concert de gala suivi d'un bal.